



RAPPORT RSE GROUPE OENEO

Extrait du document de référence 2017/2018







VISION	82	3.4	LES ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX	117
Le mot de la direction	82	3.4.1	Notre contribution directe à l'emploi et au	
Un pilotage de la RSE décentralisé	83		développement régional	117
Le dialogue avec les parties prenantes	83	3.4.2	Notre gestion responsable des fournisseurs et des sous-traitants	119
NOS ENGAGEMENTS SOCIAUX	86	3.4.3	Nos engagements envers les parties prenantes	120
Les effectifs du Groupe	86	3.5	NOTEMÉTHODOLOGIQUE	123
	88	3.5.1	La collecte des informations	123
	90	3.5.2	Périmètre géographique	123
	95	3.5.3	Indicateurs retenus	125
		3.5.4	Indicateurs non traités	125
NOS ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX	96			
Le bois et le climat : enjeux, opportunités et protection	96	3.6		
Les mesures prises pour préserver la biodiversité : les certifications	98		ORGANISME TIERS INDÉPENDANT,	
Sensibiliser les salariés à l'environnement	99			
La consommation d'énergie	100			
Les émissions de gaz à effet de serre (EGES)	101		RAPPORT DE GESTION	126
Transport et logistique	109			
La consommation des matières premières	109			
La consommation d'eau	110			
Les rejets	112			
Gestion et valorisation des déchets	114			
	Le mot de la direction Un pilotage de la RSE décentralisé Le dialogue avec les parties prenantes NOS ENGAGEMENTS SOCIAUX Les effectifs du Groupe La formation : pérenniser et développer les talents et les savoir-faire La gestion de la qualité de vie au travail La diversité NOS ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX Le bois et le climat : enjeux, opportunités et protection Les mesures prises pour préserver la biodiversité : les certifications Sensibiliser les salariés à l'environnement La consommation d'énergie Les émissions de gaz à effet de serre (EGES) Transport et logistique La consommation des matières premières La consommation d'eau Les rejets	Un pilotage de la RSE décentralisé 83 Le dialogue avec les parties prenantes 83 NOS ENGAGEMENTS SOCIAUX 86 Les effectifs du Groupe 86 La formation : pérenniser et développer les talents et les savoir-faire 88 La gestion de la qualité de vie au travail 90 La diversité 95 NOS ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX 96 Le bois et le climat : enjeux, opportunités et protection 96 Les mesures prises pour préserver la biodiversité : les certifications 98 Sensibiliser les salariés à l'environnement 99 La consommation d'énergie 100 Les émissions de gaz à effet de serre (EGES) 101 Transport et logistique 109 La consommation des matières premières 109 La consommation d'eau 110 Les rejets 112	Le mot de la direction 82 3.4.1 Un pilotage de la RSE décentralisé 83 Le dialogue avec les parties prenantes 83 3.4.2 NOS ENGAGEMENTS SOCIAUX 86 3.4.3 Les effectifs du Groupe 86 La formation : pérenniser et développer les talents et les savoir-faire 88 3.5.1 La gestion de la qualité de vie au travail 90 3.5.2 La diversité 95 3.5.3 NOS ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX 96 Le bois et le climat : enjeux, opportunités et protection 96 Les mesures prises pour préserver la biodiversité : les certifications 98 Sensibiliser les salariés à l'environnement 99 La consommation d'énergie 100 Les émissions de gaz à effet de serre (EGES) 101 Transport et logistique 109 La consommation des matières premières 109 La consommation d'eau 110 Les rejets 112	Le mot de la direction Un pilotage de la RSE décentralisé Le dialogue avec les parties prenantes 83 3.4.2 Notre gestion responsable des fournisseurs et des sous-traitants NOS ENGAGEMENTS SOCIAUX 86 3.4.3 Nos engagements envers les parties prenantes Es effectifs du Groupe La formation : pérenniser et développer les talents et les savoir-faire La gestion de la qualité de vie au travail La diversité NOS ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX Le bois et le climat : enjeux, opportunités et protection Les mesures prises pour préserver la biodiversité : les certifications Sensibiliser les salariés à l'environnement Les émissions de gaz à effet de serre (EGES) La consommation d'énergie La consommation d'eau 110 Les rejets NOS ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX Le bois et le climat : enjeux, opportunités et protection Les mesures prises pour préserver la biodiversité : les certifications CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

VISION 3.1

LE MOT DE LA DIRECTION 3.1.1

Le Groupe OENEO est engagé depuis de nombreuses années dans de multiples démarches qui relève de sa responsabilité sociale et environnementale. Démarches locales ou globales, toutes contribuent positivement à l'enrichissement du Groupe, de ses salariés, de ses clients, de ses fournisseurs et de son environnement.

Cette dimension sociale et environnementale est un axe majeur de développement du Groupe OENEO. En effet , au-delà de la performance économique, pré-requis nécessaire mais pas suffisant, la performance du Groupe doit se mesurer désormais à l'aune de sa contribution au bien commun.

Cette contribution au bien commun se trouve d'abord dans les produits et services que nous offrons à nos clients, produits et services que nous souhaitons innovants, qualitatifs et pertinents Ensuite cette contribution se traduit aussi dans l'emploi salarié du Groupe, tant par la qualité et les conditions de travail, que la pérennisation des savoir faire ou par le développement des talents. Enfin, le respect de l'environnement, la maîtrise de nos consommations, de nos rejets et des risques industriels, contribuent aussi au bien commun.

Ce rapport illustre une partie de ces engagements quotidiens du Groupe, engagements qui sont en dynamique d'amélioration continue.

Nicolas HERIARD-DUBREUIL, Directeur Général







3.1.2 UN PILOTAGE DE LA RSE DÉCENTRALISÉ

Considérant la RSE comme une opportunité de valoriser l'activité des divisions, le Groupe OENEO s'appuie sur une organisation décentralisée reposant principalement sur ces dernières. Un duo composé de deux membres du personnel d'OENEO, respectivement rattaché au service finance et au service juridique ont été nommés pour récolter et consolider les données ainsi que pour rédiger le rapport RSE.

Néanmoins, les divisions du Groupe demeurent les principaux pilotes en la matière. La vision du Président est relayée par les directions de chaque entité qui animent leurs réseaux de correspondants en interne. À titre d'exemple, les thématiques liées au personnel sont placées sous le pilotage des ressources humaines, les thématiques liées à l'environnement sous le pilotage de la direction qualité, hygiène, santé et sécurité.

Le reporting RSE, en application de l'article 225 de la loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010, qui consiste à consolider les données des indicateurs, est vérifié par un tiers externe qui atteste de la présence des informations sociales, environnementales et sociétales exigées. L'année dernière, le périmètre de reporting a été étendu aux sites de Piedade situés au Portugal et en Espagne. Le périmètre du Groupe représente 18 entités qui reportent tout ou partie de leurs informations RSE. Les indicateurs associés aux informations RSE sont interprétés et calculés selon le protocole

de reporting OENEO communiqué aux correspondants de chaque division. Ce protocole fait l'objet d'une validation par des auditeurs externes et est actualisé annuellement.

En soutien à notre politique RSE, le Groupe continue de s'appuyer sur les normes internationales ISO. Elles garantissent que nos produits satisfassent les exigences de nos clients pour la sécurité du consommateur final et les exigences réglementaires. Elles permettent aussi d'intégrer dans nos procédés de fabrication et dans le développement de nouveaux produits des aspects environnementaux. Pour atteindre ces objectifs, le Groupe OENEO utilise le système de management de la sécurité des denrées alimentaires (ISO 22000) et les principes du système de management de la qualité (ISO 9001) ; ainsi que d'autres méthodes complémentaires d'amélioration continue (LEAN, 5S, etc.).

L'éthique et la lutte contre la corruption font également partie des sujets clés de la politique RSE du Groupe. Conscient des impacts sociétaux sur la Société, le Groupe OENEO met en place depuis l'année dernière un vaste programme anticorruption, décrit au paragraphe 3.1.3 ci-après. De plus, notre tonnelier, Seguin Moreau & Cie, adhère depuis I I ans au Global Compact, convaincu que les exigences que cela implique sont une opportunité pour le développement responsable de nos activités.

3.1.3 LE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

La mission première du Groupe OENEO est de prendre soin des produits de qualité qu'il participe à élaborer, élever, préserver et magnifier : des vins et des spiritueux d'exception. Afin de mieux véhiculer ses valeurs, le Groupe s'est doté d'un nouveau site internet www.oeneo.com, lancé à la fin de l'année 2016 (en français et en anglais). Une rubrique est entièrement consacrée à la RSE et a pour ambition de mieux partager la philosophie et les actions du Groupe en matière de RSE.

La performance économique du Groupe se reflète à travers son implication et ses relations avec ses parties prenantes, véritable écosystème du Groupe. Les modes de dialogues avec les différentes parties prenantes sont décrits ci-dessous :

Parties prenantes	Interlocuteurs	Thèmes clés	Mode de dialogue
ÖÖÖÖ Clients	 Direction générale Directeurs de Services Commerciaux SAV 	 Qualité de service Sécurité Négociation Expertise technique 	 Visites d'ateliers, invitations à thèmes (dégustations, visite des forêts) Accompagnement technique, portail internet, déjeuners et rendez-vous Partenariat de plusieurs événements culturels organisés par les vignerons, partenaires clients pour la recherche, voyage VIP avec les 15 clients les plus importants (Seguin Moreau)
Fournisseurs et sous-traitants	 Direction achats Responsable d'activités QSE Direction juridique 	 Relations commerciales pérennes Traitement loyal Évaluation des prestations Travail dans un environnement sûr 	 Appels d'offres avec critères qualité Conditions générales d'achats Contrats types Formations Suivi de la mise en œuvre des contrats
Autorités et organismes d'accréditation	 Directeurs de Services Experts, techniciens 	 Respect des règles Transparence et confiance Expertise dans le cadre de l'élaboration des normes 	 Rendez-vous pour définir les nouveaux standards et réglementations Audits d'accréditations
Société civile	 Direction locale Direction communication locale Direction ressources humaines 	Sécurité Réduction des risques sociaux	 Journées portes ouvertes, partenariat CCI et chambre des métiers, relations régulières préfecture, salons, événements
Enseignement	 Direction communication locale Direction ressources humaines Recherche et développement 	 Partage des savoir-faire et compétences Accompagnement en matière d'orientation Recherche et développement 	► Formation des apprentis, formation spécifique du personnel intérimaire, programmes stages, partenariats avec certaines écoles (Faculté d'œnologie de Bordeaux)
Gouvernement, autorités publiques	Direction généraleDirection locale	 Développement économique Création d'emplois Respect de l'environnement et de la sécurité 	▶ Relations avec les autorités publiques
Actionnaires	 Direction générale Direction financière Direction relations investisseurs 	 Transparence et éthique Performance financière et extrafinancière Solidité et croissance 	 Assemblée générale Roadshows Site internet Groupe Lettre aux actionnaires Conférences Document de référence
Institutions financières, analystes, agence de notion extra-financière	 Direction générale Direction financière Trésorerie Direction relations investisseurs 	 Transparence et éthique Performance financière et extrafinancière Solidité et croissance 	 Document de référence Site internet Roadshows Rendez-vous banques







ÉTHIQUE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Avec plus de 71 % du chiffre d'affaires réalisé à l'export et une vingtaine d'implantations dans le monde, le Groupe OENEO agit dans un environnement de plus en plus exposé aux risques liés à la corruption et au trafic d'influence.

Nous constatons en parallèle un durcissement des législations nationales en la matière, à l'instar de la nouvelle loi française du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « loi Sapin II », qui oblige les entreprises à mettre en place un plan anticorruption reposant notamment sur une cartographie des risques, un code de bonne conduite, une procédure d'évaluation des risques et un dispositif d'alerte interne.

NOTRE DÉMARCHE ET RÉALISATION DE L'ANNÉE

Le Groupe OENEO est guidé dans la conduite de ses affaires par une forte conviction en la morale et l'éthique. Pour cette raison, nous croyons que toute forme de corruption ou de paiement irrégulier de quelque nature que ce soit est inacceptable dans le cadre de nos opérations commerciales partout dans le monde.

Pour lutter contre la corruption le plus efficacement possible, le Groupe a choisi une démarche transversale impliquant la direction générale, la direction juridique et la direction administrative et financière dans l'organisation et l'application du dispositif en amont comme en aval.

La démarche du Groupe en ce domaine reposera sur des principes clairs, qui seront énoncés dans son code de conduite

anticorruption ⁽¹⁾: OENEO et ses filiales appliqueront une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption et tout collaborateur qui ne se conformerait pas à la présente politique sera assujetti aux procédures disciplinaires prévues en pareil cas par OENEO et ses filiales.

Ce document aura pour objectif de déterminer des lignes directrices qui aideront l'ensemble de nos collaborateurs à prendre des décisions en accord avec les valeurs du Groupe OENEO.

Le Groupe OENEO va également déployer en 2018 un dispositif permettant à l'ensemble des collaborateurs du Groupe d'alerter tout comportement à risque ou fait de corruption à un service référent déterminé. Chaque collaborateur à l'origine d'un lancement d'alerte sera à la fois protégé par la confidentialité et contre toutes mesures disciplinaires dès lors que l'alerte aura été lancée de bonne foi.

O ZOOM

SEGUIN MOREAU SIGNATAIRE DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Depuis 2007, le groupe Seguin Moreau s'est engagé de manière volontaire et of cielle dans la lutte contre la corruption, principe qui gure parmi les dix principes fondateurs de l'accord. Seguin Moreau s'efforce ainsi de promouvoir cette lutte en son sein, auprès de ses salariés mais également auprès de ses clients, fournisseurs et partenaires de toute nature.

⁽¹⁾ Code non déployé auprès des sites à fin décembre 2017. Entrera en vigueur courant 2018, suite à la consultation des représentants du personnel des entités du Groupe.

3.2 NOS ENGAGEMENTS SOCIAUX

La croissance du Groupe est étroitement liée à la performance de nos collaborateurs. Si ces derniers apprécient de travailler au quotidien chez OENEO, le Groupe s'attache à créer des opportunités de développement des compétences et veille de près à leur sécurité et leur bien-être.

3.2.1 **LES EFFECTIFS DU GROUPE**

952 PERSONNES (969 EN 2016) sont représentées sur le périmètre RSE (1) soit 98,5 % de l'effectif total groupe (hors intérim)



Les centres décisionnaires et opérationnels du Groupe sont majoritairement implantés en France et justifient la forte concentration des effectifs sur le sol européen. Présent à l'international, le Groupe a volontairement choisi de s'installer à proximité des ressources de matières premières (ex du chêne américain) et de nos clients (vignobles d'Amérique du Sud).

(1) Le périmètre RSE (voir « Périmètre géographique » p. 121 et 122) inclut les CDI et les CDD à fin décembre 2017.





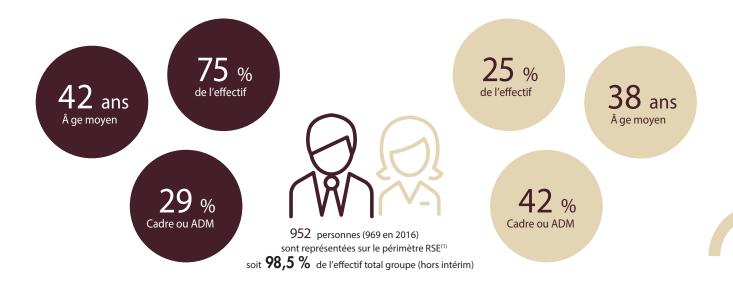






Nos engagements sociaux





121 INTÉRIMAIRES (effectif équivalent temps plein au prorata du temps de présence dans le mois)

L'inégale répartition entre les hommes et les femmes s'explique par un cœur de métier très physique : les activités de production regroupent essentiellement des hommes. Les femmes sont concentrées sur les postes administratifs.

LE MOUVEMENT DES EFFECTIFS

Dans un univers compétitif où le savoir-faire prime, il est essentiel de s'adjoindre des talents performants, adaptés et porteurs d'avenir. OENEO s'engage à rechercher prioritairement des candidatures internes pour favoriser la mobilité et l'évolution de carrières de ses collaborateurs.

117 EMBAUCHES dont 45 % CDI 4 MOBILITÉS GROUPE 138 DÉPARTS (dont 23 licenciements)

LA RÉPARTITION DE LA RÉMUNÉRATION (1)

Les systèmes de rémunération s'inscrivent dans la continuité d'une politique équitable et motivante, qui est considérée comme un véritable outil au service de la performance financière du Groupe. Le calcul de la masse salariale inclut les CDI et CDD présents au 31 décembre 2017.

35 K€ BRUT VERSÉS EN 2017 (France 68 %/Espagne 20 %/Amérique 12 %) 83 % des salariés augmentés

(1) Les données des sites portugais et d'OENEO sont exclues, faute de disponibilités. 25% des effectifs ne sont donc pas considérés.

LA FORMATION: PÉRENNISER ET DÉVELOPPER LES TALENTS 3.2.2 ET LES SAVOIR-FAIRE (1)

En maîtrisant l'ensemble de la chaîne de création du vin et des spiritueux, OENEO a initié et développé une complémentarité des métiers et des savoir-faire. Le Groupe construit toujours ses actions de formation dans le but de répondre à la fois aux besoins des affaires et au développement des personnes. Il encourage le développement et l'élargissement des compétences de ses collaborateurs et veille rigoureusement à ce que chaque salarié puisse avoir accès à la formation.

Les formations sont diverses, nombreuses et varient selon les désirs et demandes de chacun (langues, acquisition de technique, management, photoshop...). Les besoins sont généralement remontés à la demande du salarié, lors des entretiens annuels, ou au travers d'une période de recensement des besoins de formation par le service RH. Ils sont analysés et priorisés en accord avec les responsables pour construire un plan de

238 K€ CONSACRÉS À LA FORMATION 7,6 h DE FORMATION PAR EMPLOYÉ

LA TONNELLERIE









O ZOOM

PRÉSERVER ET TRANSMETTRE LE SAVOIR-FAIRE DES MÉTIERS DU BOIS

Les tonnelleries SEGUIN et MOREAU furent fondées respectivement en 1870 et 1838, à Cognac. Pendant plusieurs décennies, chacune de ces deux entreprises familiales développe un savoir-faire artisanal de haut niveau. Quelques années plus tard, les deux tonnelleries deviennent alors SEGUIN MOREAU disposant de quatre ateliers répartis sur trois sites de production. Différents métiers s'y côtoient et interagissent a n de donner naissance à des fûts, foudres, cuves et tonneaux de grande qualité et toujours à la pointe de l'innovation. Chaque étape de fabrication mobilise des compétences spéci ques qui, toutes réunies, constituent le savoir-faire SEGUIN MOREAU.

Les ateliers fûts

De l'usinage des douelles au montage des fûts, les maîtres tonneliers veillent au respect de la tradition et au bon geste tout au long du processus de fabrication. Leur attention est toute particulière au moment clé que représente la chauffe, depuis toujours réalisée au feu, afin d'assurer une parfaite adéquation au besoin du client, qualité et reproductibilité. Depuis plus de trente

ans, cette opération est au cœur du processus de fabrication. Nos ateliers de Merpins, Chagny et Napa mettent en œuvre des procédés techniques pointus qui associent tradition tonnelière et modernité. Avec une capacité de production de 300 barriques environ par jour, toutes les finitions sont soignées et chaque fût est contrôlé.

(1) Cet indicateur inclut les CDI et les CDD (dont les personnes parties au cours de l'année de reporting). Les données chiffrées excluent les sites américains de Seguin Moreau et OENEO, faute de disponibilités.









Nos engagements sociaux



L'atelier cuve, tonneaux et foudres

Le savoir-faire de foudrier est développé dans la plus pure tradition artisanale française et fait appel à des techniques spécifiques de travail du bois héritées de l'ébénisterie et de la charpenterie de marine. Chaque projet de grand contenant est une aventure unique sur mesure. Cet atelier dédié regroupe des tonneliers dont l'expertise a été prouvée par plusieurs années de métier. Les maîtres foudriers sélectionnent et débitent avec précision les plots de chêne centenaires. Tels des ébénistes, ils usinent pièce par pièce les composants des futurs foudres ou tonneaux. Successivement démontés, puis remontés, ces « vaisseaux » de bois (entre 600 L et 610 hl voire plus) seront habillés d'une ultime parure, avant leur acheminement au chai où les tonneliers se rendront pour le montage final en Europe, Amérique, Asie ou ailleurs.

Métier ancestral et artisanal, les maîtres tonneliers se font rares aujourd'hui. Les maîtres tonneliers de Seguin Moreau France se déplacent sur les sites américains afin de transmettre leur savoirfaire lorsque de nouvelles machines ou de nouveaux procédés voient le jour. Pour pérenniser et transmettre ces savoir-faire si spécifiques, le Groupe propose de nombreux apprentissages (stagiaires, alternants, apprentis) et forme directement aux postes.

En moyenne, 8 apprentis (Cognac & Chagny) sont formés chaque année et une quinzaine de stages « découverte » se déroulent.

Ø BEST PRACTICE

QUAND SEGUIN MOREAU S'ENGAGE POUR LA QUALIFICATION DES INTÉRIMAIRES...

En collaboration avec la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) et les agences de travail temporaire, la tonnellerie cognaçaise prend part à un programme novateur, dans le but d'améliorer la quali cation du personnel intérimaire aux spéci cités du métier de tonnelier.

Le programme de formation s'étale sur six semaines, à l'issue desquelles les stagiaires seront capables d'intervenir sur toutes les étapes de la fabrication d'un fût. Ils sauront diagnostiquer une malfaçon et effectuer une réparation manuelle. Ils auront été sensibilisés à la sécurité et sauront adopter les comportements préventifs adéquats. Le cursus se déroule pour partie dans les locaux du Centre de formation d'apprentis (CFA), géré par la CMA, et neuf jours sont dédiés à la pratique en conditions réelles, dans les locaux d'une entreprise. Seguin Moreau a choisi de participer à l'aventure en mettant ses ateliers de production et son encadrement à la disposition du formateur et de son groupe de stagiaires. Pour Seguin Moreau, participer à ce processus de professionnalisation d'intérimaires répond à ses objectifs de qualité et de service client. C'est également sa responsabilité sociétale que la tonnellerie engage, en favorisant localement l'accès à l'emploi de personnes en situation de précarité.

LE LIÈGE

Le management de la division Bouchage veille à l'entretien et au développement des compétences de son personnel, en axant sa politique de formation autour de trois axes stratégiques, depuis 2014, que sont la sécurité, la qualité et la polyvalence.

Un programme de développement de la polyvalence a également été mené sur les sites de Diam France et de SVA, afin de réduire les risques de monocompétences, et de gagner en flexibilité au niveau organisationnel. Aussi en 2017, des formations croisées ont été réalisées entre les sites de la division Bouchage. Ce process a permis, au personnel impliqué, de connaître d'autres sites, d'échanger et participer à la formation de leurs homologues. Notons l'exemple suivant :

• échanges inter sites SVA (Espagne) et Pietec (Portugal) : Pour accompagner la croissance du site portugais, une nouvelle mouleuse a été installée avec une technologie plus récente. L'équipe de Pietec en charge du projet opérationnel a réalisé un déplacement sur le site de SVA pour connaître le fonctionnement de l'équipement et échanger avec leurs homologues.

LA GESTION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL 3.2.3

Le Groupe OENEO est caractérisé par un ensemble de sociétés à taille humaine, où y règne un réel esprit de famille. Le Groupe s'engage à respecter l'indépendance et l'identité de chaque maison, à soutenir chacune d'entre elles et à être attentif au bien-être de chaque collaborateur.

Le management apporte une vigilance constante sur le bienêtre et travaille sur ses améliorations possibles. Le personnel a la possibilité de réclamer du matériel de travail ergonomique, est encouragé à prendre ses vacances, est impliqué dans la vie et dans la création d'espaces agréables de travail, et dispose d'entretien annuel au cours duquel peuvent être abordés toute sorte de sujets relative à son bien-être.

3.2.3.1 LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Division Élevage

Partant du constat qu'un accès facile à l'information et des échanges fluides entre les salariés évitent le stress, Seguin Moreau a décidé d'agir sur l'évolution de son parc informatique et son organisation interne : deux projets parallèles ont été menés cette année afin de fluidifier l'accès à l'information et sa bonne circulation interservice.

En effet, le bilan de la campagne commerciale 2015-2016 a mis en évidence des circuits parfois erratiques de circulation de l'information en interne, notamment au cours du processus allant de la prise de commande à la livraison du client, Afin d'améliorer la situation sur ce point précis, une nouvelle entité a été créée début 2016, baptisée « Service Client ». Celui-ci rassemble les services achats (hors bois), administration des ventes, planification, logistique et après-vente. Un poste de Responsable de service a été créé à cette occasion, qui a été pourvue par promotion interne. De nombreux échanges sont en effet nécessaires entre les différentes entités de ce service, afin de garantir aux clients une livraison conforme à leur commande, dans le délai souhaité. En période d'activité haute (de juin à octobre, lorsque nos clients vignerons préparent les vendanges et affinent leur besoin au regard du rendement de leur vigne), la pression est forte car les commandes sont nombreuses et arrivent toutes en même temps, avec un degré d'urgence important. Pendant ces quelques mois, une excellente réactivité est nécessaire pour que l'ensemble du processus se déroule sans accroc. En rassemblant ces différents services sous une même hiérarchie, nous permettons aux 12 personnes concernées d'avoir une meilleure visibilité sur

l'amont et l'aval de leur poste, et de mieux prendre en compte les impératifs de leurs collègues de travail. Cela permet également de mettre en place une plus grande polyvalence, et de renforcer ainsi la motivation et les compétences de chacun. L'enquête de « vécu », qui est pratiquée tous les ans en fin de période haute au sein des équipes, permettra de faire émerger dans quelques mois les résultats qualitatifs de cette réorganisation.

Par ailleurs, dans le but de respecter l'équilibre de vie professionnelle/personnelle, la division propose à l'ensemble des salariés (agents de maîtrise et cadres au forfait) d'échanger sur ces sujets lors d'entretiens individuels. En 2017, 98 % des salariés concernés ont eu un entretien.

SEGUIN MOREAU & LA DÉTENTE ERGONOMIQUE : MISE EN PLACE DE MASSAGES AMMA

Division Bouchage

Le groupe Diam a choisi de définir des valeurs, dans le sens du respect mutuel, qui servent de cadre de référence dans les échanges au quotidien : la « Diam attitude » est basée sur l'audace, la confiance, la responsabilité, l'esprit d'équipe et l'efficacité. Ces valeurs « comportementales » sont intégrées dans les supports d'entretien annuel d'évaluation. De même, au cours de ces entretiens, les questions relatives à la charge de travail peuvent être abordées, ainsi que tout autre sujet qui touche au bien-être des salariés.

Soucieux de mesurer le ressenti de ses collaborateurs à cet égard et avec l'objectif constant d'améliorer le bien-être de leurs personnels, le groupe Diam mène différentes enquêtes de satisfaction ou audit auprès de leur personnel (questions basées sur l'ambiance du lieu de travail, santé-sécurité et hygiène dans l'entreprise...). Ainsi un audit social a été conduit sur le site de Cumières à l'été 2017, et une cellule d'écoute est à disposition au besoin auprès de l'équipe de Supply-Chain du site de Céret.

LES ÉCHELLES DE BIEN-ÊTRE



62 % de réponse aux entretiens de bien-être

70 % des collaborateurs se situent à 7/10









Diverses actions ont été menées au sein de la division :

- la zone du stock « sortie laveuses » de San Vicente de Alcantara a été re-découpée pour plus de confort de travail et un petit train a été développé afin de réduire le nombre de déplacements du cariste entre la sortie des laveuses et la zone de stockage
 - le site portugais de traitement du liège brut, localisé à Coruche, a réalisé le remplacement total de son système d'éclairage, intérieur et extérieur par des lampes LED, ce qui améliore les conditions de travail,
 - le site de production de bouchons naturels de Fiaes a bénéficié en 2017 de travaux d'embellissement : peinture des murs, rénovation du sol et amélioration du système d'éclairage,
 - réalisation sur le site Diam Espagne d'une structure mobile de type « auvent » pour donner de l'ombre aux personnes travaillant au tri du liège sur la zone de stockage qui est en plein soleil,
 - agrandissement de la zone « Parking couvert » en Espagne pour un plus grand confort des collaborateurs en fin de poste, vu les températures estivales,

 des points d'échanges quotidiens appelés AIC « Animation à intervalle court » ont été mis en place sur la France en 2017 sur toute la partie production, qui permettent un échange direct avec les équipes et une meilleure communication.

3.2.3.2 LE DIALOGUE SOCIAL ET LES ACCORDS D'ENTREPRISE (1)

La motivation et les compétences des collaborateurs sont au cœur de la réussite du Groupe. Les conditions de travail et le dialogue social doivent permettre à chacun de s'épanouir dans chacune des missions. Les relations professionnelles sont régies par les différentes dispositions légales et réglementaires en vigueur. Au niveau du Groupe, 95 % des salariés sont couverts par une convention collective. Ce chiffre atteint les 100 % en France.

En 2017, 8 accords ont été signés sur les divisions Bouchage et Élevage : Avenant à l'accord intéressement et, avenant à l'accord sur la durée et l'aménagement du temps de travail sur tous les sites Diam, un accord de modulation du temps de travail couvrant les salariés de Seguin Moreau, un accord sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail...

Parties prenantes	Interlocuteurs	Thèmes clés	Mode de dialogue
Comité d'entreprise	Représentants	Chiffres mensuels, indicateurs économiques (état des commandes, production, rendement)	➤ Réunion mensuelle (SM)
Délégués du personnel	Délégués élus Direction	 Questions diverses et individuelles Actualités de l'entreprise 	 À la demande (SM) Mensuelle (Vivelys/Diam)
CHSCT	Direction générale/RH/ Responsable Sécurité/ Titulaires/Invités	 Sécurité préventive Hygiène, sécurité, santé, environnement 	► Réunion trimestrielle (SM/Diam)
Collaborateurs	Directions/salariés	Résultats, objectifs Vie de l'entreprise	 Repas/réunions (2/an SM) À la demande Dialogue quotidien Questionnaires anonymes (SM)

(1) Cet indicateur exclut l'ensemble des entités américaines du Groupe (les USA n'ont pas d'accords collectifs).

3.2.3.3 L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

La division maintient sa vigilance à faciliter l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle. Les demandes particulières sont étudiées avec soin et leurs mises en œuvre sont facilitées selon les impératifs de l'entreprise.

⊘ BEST PRACTICE

« Charte de Bonnes pratiques de l'utilisation des outils numériques et du droit à la DÉCONNEXION »

Mise en place en 2017, la charte concerne les cadres et agents de maîtrise et s'applique à toutes les sociétés du Groupe. La charte a été nalisée, publiée et partagée avec tous les salariés concernés en 2017. Le point clé de cette charte est le droit à la déconnexion et à ne pas répondre au téléphone, ainsi que la sensibilisation du management à ces sujets.

En moyenne, chaque salarié a travaillé 1750 HEURES (1) sur l'année 2017

Division Élevage

L'organisation du temps de travail, dépendante des variations saisonnières de production, est encadrée par un accord de modulation du temps de travail qui prévoit une annualisation pour le personnel ouvrier et des récupérations pour le personnel de bureau. Cet accord ne couvre que Seguin Moreau – la société Vivelys respecte la convention SYNTC.

Le management et les partenaires sociaux portent une attention permanente aux risques liés à cette organisation (risques psychosociaux ou risques pour la santé/sécurité des salariés). Des adaptations sont apportées en tant que de besoin selon les demandes et desiderata, toujours dans le suivi des impératifs de production.

Des entretiens individuels ont été mis en place pour l'ensemble des salariés (agents de maîtrise et cadres au forfait) de la division. 98 % des salariés concernés ont eu un entretien en 2017. L'équilibre vie professionnelle/personnelle a fait l'objet d'un échange durant l'entretien.

Aussi une assistante sociale est invitée au CHSCT et au Comité d'entreprise. Un dialogue régulier est entretenu avec les responsables syndicaux. Le CHSCT sera maintenu malgré le changement de législation.

Division Bouchage

En France, en Espagne et au Portugal la législation qui encadre le temps de travail diffère, chaque pays respecte la réglementation qui lui est propre.

Concernant le temps de travail des ouvriers, des plannings annuels prévisionnels sont mis en place en fin d'année pour l'année suivante après consultation des Comités d'entreprise et des délégués syndicaux. De manière générale, en France comme

en Espagne et au Portugal, des équipes successives alternent pour travailler le matin, la nuit et l'après-midi. Selon les ateliers, l'organisation du temps de travail se fait en 2*8 (matin/aprèsmidi), 3*8 (matin, nuit, après-midi, du lundi au vendredi), 4*8 (matin, nuit, après-midi, du lundi au samedi) ou 5*8 (matin, nuit, après-midi y compris samedi dimanche ou jours fériés).

Sur l'Espagne et le Portugal, les cadres et les services administratifs sont gérés en forfait jours.

Sur la France, les cadres sont également en forfait jours mais les services administratifs pratiquent les 35 heures, avec un système de récupération.

PRÉSERVER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ 3.2.3.4 DES EMPLOYÉS

Priorité non négociable et axe de formation principal, la santé et la sécurité font partie des fondamentaux de la culture du Groupe OENEO et fait partie prenante de l'intégration du collaborateur, qu'il soit salarié, intérimaire ou stagiaire : de la direction aux opérateurs, l'ensemble des collaborateurs y est sensibilisé et formé à son arrivée. Aucun accord en lien direct avec la santé et la sécurité des employés n'a été signé au cours de l'année de reporting.

Chaque année, le Groupe analyse ses activités afin d'identifier les principaux risques auxquels sont exposés ses employés et définit les moyens d'amélioration des équipements, des conditions de travail et de la sécurité. 3 aspects sont intégrés de façon maximale dans les fonctions et tâches de chacun :

- respect des consignes de sécurité;
- respect de l'ordre et de la propreté des lieux ;
- port des équipements de protection individuelle.

⁽¹⁾ Moyenne d'heures travaillées : Calculée sur la base du nombre total d'heures travaillées et le nombre moyen d'employés par site. De ce fait, les emplois à temps partiel sont également intégrés. Chez Vivelys/Boisé France, les heures ont été calculées sur une base de 39h/semaine.









Emp	oloyés	Intér	imaires
Taux de fréquence des AT	Variations n-1	Taux de fréquence des AT	Variations n-1
40,19	118%	74	↓31%
Taux de gravité des AT	Variations n-1	Taux de gravité des AT	Variations n-1
1,25	↓27 %	4,69	↓28 %
Taux d'absentéisme			

5,96 % (France: 5,76/Espagne: 3,96/USA: 5,34/Portugal 8 %) soit \$\frac{1}{10,57}\$ % à périmètre constant

Cet écart important concernant le taux de fréquence des AT entre employés et intérimaires est dû à un nombre d'accidents de travail avec arrêt plus élevé chez les employés de la division Bouchage. Les accidents du travail s'expliquent également par une population vieillissante et un métier exposé à de nombreux risques, notamment sur la tonnellerie.

L'ensemble des personnes présentes au cours de la période ont été prises en compte pour le calcul du taux d'absentéisme et les employés à temps partiel ont été comptabilisés au prorata de leurs temps de présence. Une hausse de 10 % est à noter qui s'explique par différents cas : plus de congés maternité, congés sans solde...

Aucune maladie professionnelle n'est à déclarer au sein du Groupe sur l'année 2017.

Division Élevage

Em	ployés	Inté	rimaires
Taux de fréquence des AT	Variations n-1	Taux de fréquence des AT	Variations n–1
48,08	10,4 %	94,21	↓ 43 %
Taux de gravité des AT	Variations n-1	Taux de gravité des AT	Variations n–1
1,95	† 51 %	1,06	↓ 91 %
	Taux d'absentéisme		

6,05 % (France: 6,43/Amérique: 4,88) soit **1**32 %

Mensuellement, des dialogues et des visites de sécurité sont menés sur le site. Des synthèses de « dialogue sécurité » sont publiées et affichées dans l'enceinte de l'entreprise (points positifs, actes et situations dangereuses observées, actions immédiates et plan d'action). Au sein de l'entreprise, une charte alcool, vitesse, fatigue est instaurée. En 2014, avait été mis en place pour les intérimaires, une réunion d'information poussée dès leur arrivée sur les risques et les accidents du travail en observant une baisse des AT l'année suivante. Non reprise en 2015, et constatant une augmentation des accidents du travail en 2016, cette pratique a été renouvelée en 2017 et deviendra systématique.

Le site des USA fait l'objet d'inspections de sécurité, qui laissent place à des mesures de corrections si nécessaires. Tous les trois mois, des réunions de sécurité réunissent les employés de production.

Exemples d'actions menées : ½ journée de formation vigilance sur les accidents au quotidien pour tous a été mené par un intervenant extérieur afin de sensibiliser les salariés chez Seguin Moreau/Modifications apportées sur différents capteurs de poussières (Atelier Occasions, Usinage des grands contenants...) pour améliorer les conditions d'exposition du personnel aux poussières de bois/Boisé France a réalisé une formation aux premiers secours pour les salariés non titulaires du diplôme de Sauveteur Secouriste au Travail, et une remise à niveau pour les titulaires/Amélioration des EPI (bouchon moulé par salarié de l'usine)...

RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DU GROUPE OENEO Nos engagements sociaux

⊘ BEST PRACTICE

L'OBJECTIF PREMIUM CHEZ SEGUIN MOREAU

Au sein de l'entreprise, les salariés de par leur volontarisme, ont la possibilité de noter sur 10 points la propreté et la sécurité du site (dont le port des EPI, la sécurité des postes en cas de pause, la propreté des sites), dans le but de renforcer les points sensibles de l'entreprise.

DIVISION BOUCHAGE

Emp	oloyés	Intér	imaires
Taux de fréquence des AT	Variations n-1	Taux de fréquence des AT	Variations n-1
36	† 35 %	63,86	† 22 %
Taux de gravité des AT	Variations n-1	Taux de gravité des AT	Variations n–1
0,9	↓ 53 %	6,41	† 728 %
Taux d'absentéisme			

5,9 % (France: 5,09/Espagne 3,86/Portugal 8,1) soit 15 % à périmètre constant

Également au cœur de l'activité chez Diam, des « quarts d'heure sécurité » sont régulièrement proposés : des animations sont présentées au personnel, et personnalisées, par secteur d'activité. Une procédure d'accueil des intérimaires a été élaborée en concertation avec l'agence Manpower, pour sensibiliser également ces travailleurs à la sécurité chez Diam Bouchage, avant même leur arrivée sur le site (réalisation d'un diaporama de présentation de l'entreprise, orienté sécurité). Pour les personnels entrant en CDD ou CDI, une procédure RH a été élaborée, prévoyant également un accueil Sécurité. Un travail en collaboration avec le CHSCT est mené quand besoin.

De nombreuses actions vont dans le sens de la sécurité. Des flashs AT sont diffusés sur chacune des entités après chaque accident, et une enquête du CHSCT est réalisée (emballage, usinage, marquage...). Des posters INRS (« Se croire en sécurité c'est risqué », « Doucement dans les escaliers », « Le bruit casse vos oreilles », « Un accident n'est jamais dû au hasard », « L'alerte »...) et des points sécurité (cutters, comportements, issues de secours, produits chimiques, film « J'ai fermé les yeux »...) sont diffusés ou effectués. Des animations terrain sur des thématiques Sécurité sont réalisées par la coordinatrice Sécurité.

Depuis 2016, des formations à la sécurité routière sont proposées pour les personnes qui sont régulièrement sur la route (commerciaux).

Sur le site espagnol, une politique de Santé Sécurité est formalisée et intégrée dans l'entreprise et un plan de prévention des risques du travail est mis à jour régulièrement. Depuis 2016, de nombreuses actions ont vu le jour : création d'une équipe de nettoyage des machines dédiée à cette tâche, pour plus de sécurité, mise en place de superviseurs Sécurité, mise place de rituels et de discussions sur la sécurité.

La poussière de liège générée aux différentes étapes du process présente un caractère explosif. Le risque est particulièrement élevé en milieu confiné (réseaux d'aspiration et de filtration des poussières). Au fur et à mesure des travaux de maintenance et renouvellement d'équipements, les matériels présents sur les circuits poussières sont mis aux normes ATEX (atmosphère explosive). Le site de Céret est 100 % ATEX depuis les travaux de 2014. Sur le site de San Vicente, nous profitons du renouvellement d'anciens matériels pour les remplacer par des équipements ATEX.

⊗ BEST PRACTICE

UN OBJECTIF ZÉRO ACCIDENT DE TRAVAIL PAR PERSONNE CHEZ DIAM







3.2.4 LA DIVERSITÉ

La politique des Droits de l'Homme du Groupe est fondée sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme et de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux du travail :

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants ;
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

100 % DES PAYS dans lesquels les sociétés du Groupe sont implantées sont membres de l'Organisation internationale du travail.

INTÉGRER LA DIFFÉRENCE

Il appartient à tout à chacun le droit de travailler: OENEO s'attache à offrir à tous la possibilité d'accéder à l'emploi en appliquant l'égalité des chances face à celui-ci. Le Groupe est déterminé à s'assurer qu'aucun candidat ou salarié ne reçoit un traitement moins favorable que les autres pour des raisons de sexe, de situation matrimoniale, de couleur, de nationalité, d'origine

nationale ou éthique, de religion, de séropositivité éventuelle, de handicap, d'orientation sexuelle et n'est soumis à aucune restriction arbitraire relative à l'âge, et que nul n'est désavantagé par des conditions ou des exigences dont la justification n'est pas démontrable.

 ${f 38}$ PERSONNES à mobilité réduite travaillent au sein du Groupe OENEO $^{(1)}$

Actions en faveur des personnes à mobilité réduite



Un partenariat spécifique est bâti avec des ateliers protégés (ESAT) pour la réalisation des produits œnologiques, permettant une insertion professionnelle de qualité à des personnes déficientes.



Pour le développement de Dyostem Server, la société Vivelys a eu recours à la société Talaron Services spécialisée dans le recrutement et l'insertion de personnes handicapées, mais également à l'Association des paralysés de France pour des prestations de stockage de produits.



L'entreprise offre un billet de Tombola au personnel pour soutenir l'opération « Gagnons Rio » (jeux paralympiques). En partenariat avec l'entreprise adaptée ÉLISE, Diam continue sa démarche d'insertion professionnelle auprès des personnes handicapées. ÉLISE favorise les actions de tri et de recyclage et collecte les déchets.

Un partenariat avec un atelier pour personnes handicapées Diakonie Kork en Allemagne a été créé pour recycler les bouchons usagés. Diam a mis en place en 2016 une nouvelle collaboration avec l'ESAT des Micouliers, afin de participer à l'insertion professionnelle de personnes handicapées, ces dernières prenant en charge l'entretien des espaces verts du site, ainsi que le nettoyage et la réparation des big-bag.

(1) Diam France, entité nouvellement créée bénéficie d'une exonération sur les 3 premières années.

Actions en faveur des femmes



Plan d'action concernant l'égalité professionnelle hommes-femmes renouvelé à compter du 31 juillet 2015 pour une durée d'un an : l'embauche des femmes est un des trois principaux domaines d'action.

Actions en faveur des personnes issues de milieux modestes







NQT, action sociale de l'association NQT « Pour l'égalité des chances » en faveur des jeunes diplômés issus de milieux sociaux modestes. L'ensemble des membres du CODIR parrainent ainsi des jeunes issus de ces quartiers, pour les aider dans leur recherche d'emploi. Diam Bouchage et le groupe Vivelys participent à l'action dans le département 66.

Sur le site espagnol de SVA, la politique de recrutement intègre autant que faire se peut les conditions socio-économiques du candidat, à compétences égales, pour favoriser les Chômeurs de longue durée, ou les personnes en charge de famille nombreuse, ou avec personnes à charge...)

Actions en faveur des personnes malades



OENEO organise une Journée « Mets tes baskets » en faveur de l'association ELA pour la lutte contre les maladies dégénératives du cerveau.

En 2017, aucun incident de discrimination n'a été relevé par les différents sites du Groupe. Néanmoins, chacun reste vigilant et le travail de lutte contre les discriminations se fait au quotidien. Les organes responsables se tiennent prêts à mettre en place des mesures correctives à la hauteur des discriminations si des incidents venaient à avoir lieu.

3.3 NOS ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

De par son cœur de métier, le bois, OENEO veille à maintenir une concentration et une vigilance intactes en faveur de la protection et de la préservation de l'environnement depuis de nombreuses années. À travers cet objectif, OENEO protège les ressources naturelles desquelles il tire ses matières premières pour faire de son engagement environnemental un levier durable de sa réussite économique.

3.3.1 LE BOIS ET LE CLIMAT : ENJEUX, OPPORTUNITÉS ET PROTECTION

Il est difficile aujourd'hui d'ignorer la problématique du changement climatique à laquelle le Groupe OENEO est directement lié et impacté.

Au cœur de l'actualité, la prévision d'étés plus chauds en Europe est caractérisée par de longues périodes de chaleur excessive et un déficit des précipitations qui seraient la conséquence à l'avenir de la disparition d'une grande partie des vignobles. Aujourd'hui, les premiers effets remarqués du réchauffement climatique sont positifs (augmentation des rendements, maturité, baisse des acidités et meilleur état sanitaire). Toutefois cette période de transition est trompeuse et non valable sur le long terme.

D'ici à 2050, les températures moyennes prévoient d'augmenter de I à 4 °C et entraîneraient inévitablement une modification des pratiques culturales (période de vendanges, stress hydrique, etc.). Le plus grand vignoble de France, en Aquitaine, serait un des plus touchés. La forte chaleur placerait les vignobles à la limite de la température optimale pour la viticulture, qui créeraient des vins avec de nouvelles palettes aromatiques (fruits cuits), un degré d'alcool plus élevé, une diminution de l'acidité et une moins bonne capacité de vieillissement.











Nos engagements environnementaux



Si l'on se focalise sur les arbres, certaines espèces sont fortement menacées comme le hêtre, l'épicéa et le sapin. Le chêne, qui pousse mieux en régions sèches et qui fait partie de l'espèce cactus, devrait mieux réagir et être en mesure de pouvoir s'adapter aux nouvelles conditions. Néanmoins, des effets sont déjà visibles dans le grand quart Nord-Est de la France où certains chênes sont affaiblis par manque d'eau (déclin de la qualité, baisse du diamètre du tronc, parasites, etc.). Les deux espèces les plus utilisées en tonnellerie pourraient être menacées, tel que le chêne pédonculé (pour les fûts à eau-de-vie) qui semble plus fragile que le chêne sessile (pour le fût à vin).

Les possibilités d'adaptation du chêne sont diverses mais très lentes :

- migrations des populations vers des zones climatiquement moins chaudes et sèches (Nord et altitude);
- croisements génétiques naturels au sein du genre Quercus (nom scientifique du chêne), entre les différentes espèces.

La filière tonnelière devrait être confrontée dans les siècles à venir à des approvisionnements de plus en plus complexes. Les chênes devraient présenter des troncs de diamètre inférieur à ceux observés aujourd'hui et seraient par ailleurs exploités sur des cycles plus courts, afin d'éviter leur dégradation et d'optimiser la productivité de la forêt française.

LES ENJEUX

- La sécurisation des approvisionnements bois : le Groupe s'attend à connaître, sur le marché du chêne français à merrain, des tensions similaires à celles connues ces dernières années sur le chêne américain. Ces tensions se sont traduites par un double phénomène : le développement du bourbon et l'utilisation de barriques neuves en chêne américain. Par suite, la forte augmentation de la demande en bois de chêne, créant la rareté de la matière première sur le marché, a provoqué inévitablement une augmentation des prix du bois. La sécurisation des approvisionnements bois du Groupe sera la clé d'une entrée en position forte sur le marché.
- L'optimisation de la matière première, avec l'accentuation de l'activité « Bois pour l'œnologie » du Groupe.
- L'accompagnement des raisins à forte maturité et le travail œnologique sur la fraîcheur des vins : les zones viticoles historiques vont subir de plus en plus les phénomènes de

maturité précoce des raisins. Par conséquent, les produits bois (fûts et alternatifs) ont un rôle œnologique majeur à jouer dans les étapes de vinification et d'élevage afin de préserver la fraîcheur des vins et en accentuer la perception. Des développements œnologiques ont déjà été opérés en ce sens par nos équipes de recherche (gamme OENOFIRST). Cette clé d'entrée servira vraisemblablement à renforcer l'offre du Groupe en matière de produits œnologiques dans les prochaines décennies.

• La conquête de nouvelles zones viticoles : de nouveaux pays vont s'ouvrir à la viticulture et donc à l'usage du bois pour la vinification et l'élevage. Le Groupe devra veiller à couvrir commercialement au plus tôt ces nouvelles zones pour s'y implanter avant ses principaux concurrents. De plus, le Groupe devra ouvrir d'autres zones d'achat potentiel et peu exploitées jusqu'alors : c'est notamment le cas des pays arabes, qui représentent environ 25 % de la production mondiale de vins.

	Opportunités	Menaces
A SECOND MOSE	Bois pour l'œnologie (fûts fraîcheur) & alternatifs (Oenofirst)	 Augmentation du prix du chêne Quantité inférieure
a vivelys	 Solution Xilem, en réponse à la contrainte hydrique Solution Cylio, en réponse au vieillissement prématuré et aux risques d'oxydation des vins blancs Solutions Scalya & Levain Actif, en réponse à la problématique de la fermentation des vins (plus riches en sucre et plus pauvre en azote) Solution Dyostem, Outils d'aide à la décision vigne & Conseil technique pour les producteurs, en réponse aux changements des conditions de production. 	 Baisse du volume de production de vins Baisse de l'utilisation de la micro- oxygénation
DIAM	 Bouchons en liège technologique Diam : liège broyé, moins impacté par la baisse de qualité du liège Diminution planches de liège de grande qualité : augmentation du liège disponible pour le micro-aggloméré Outil œnologique en réponse à la problématique du vieillissement prématuré des vins : bouchons moins perméables 	 Risque sur bouchons en liège naturel (Dégradation de la qualité et augmentation des défauts physiques)

LA PROTECTION

Les entités européennes du Groupe sont couvertes par une police d'assurance spécifique responsabilité civile environnement. Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement se limite à une garantie souscrite (frais de défense inclus) plafonnée à 12 M€ par sinistre et par période d'assurance, avec les sous-limitations suivantes :

 au titre de la responsabilité civile environnementale en cours d'exploitation de sous-limitation à 3 M€ par sinistre et par

- an pour : (i) les dommages matériels et immatériels ; (ii) les dommages environnementaux ; (iii) les frais de dépollution des terrains des sites des entités européennes susvisées ; (iv) les frais d'urgence ; (v) l'extension transport ;
- au titre des frais de dépollution des biens immobiliers, une sous-limitation à I M€ par sinistre et par an.

3.3.2 LES MESURES PRISES POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ : LES CERTIFICATIONS

Prendre soin de la nature et des forêts c'est adopter des modes de gestion durables respectueux de l'environnement.

Consommateur direct de produits naturels, le Groupe OENEO a mis en place d'année en année des processus d'évaluation et de certification qui traduisent notre volonté de fournir un produit qualitativement irréprochable issu d'un environnement préservé.

La majorité des matières premières du Groupe provient de forêts certifiées pour leur gestion environnementale (PEFC™, FSC®).

Ces certifications promeuvent une gestion durable des forêts en assurant une préservation de la biodiversité des forêts de chênes et des subéraies.

Au sein du Groupe OENEO, chaque étape du cycle de vie du produit est prise en compte, depuis la sélection du bois, la fabrication, jusqu'au traitement du produit fini. En cohérence avec la préservation de la biodiversité, le Groupe a fait certifier l'ensemble des sites de production (hors STAB).

O ZOOM

PEFC™, FSC® & OK BIOBASED®

PEFC : Initié en 1999, le Programme européen des forêts certi ées est aujourd'hui le leader mondial de la certi cation de la gestion durable des forêts. Son objectif est de pérenniser l'utilisation humaine de ressources forestières, tout en préservant le triple rôle joué par les forêts : réserve de biodiversité, capteur de CO₂ et régulateur du climat. Apposée sur un produit issu du bois, la marque PEFC garantit l'application de règles strictes par tous les intervenants en forêt (propriétaire, exploitants et entrepreneurs de travaux forestiers) et du respect des fonctions environnementales, sociétales et économiques de celle-ci.

FSC: Le Forest Stewardship Council est une organisation internationale créée en 1993 qui propose un système d'accréditation volontaire et de certication par tierce partie indépendante. Ce système permet aux détenteurs de certicats FSC® de valoriser leurs produits et services comme étant le résultat d'une gestion forestière écologiquement appropriée, socialement béné que et économiquement viable.

OK Biobased: Le label « OK Biobased », créé en 2009, apporte une réponse au besoin croissant des clients de s'approvisionner en matières renouvelables. Sur base du taux en matières premières renouvelables constaté des matières premières (% Biobased), le produit peut être certi é « biobased une étoile », « biobased deux étoiles », « biobased trois étoiles » ou « biobased quatre étoiles ».

DIVISION ÉLEVAGE

Première tonnellerie au monde certifiée PEFC en 2005, Seguin Moreau & Cie a ainsi officialisé son engagement : des approvisionnements bois à l'expédition des fûts, l'ensemble de la chaîne de contrôle répond aux exigences de gestion durable des forêts françaises. En juillet 2017, le site de STAB a officiellement intégré le périmètre PEFC de la division Élevage du Groupe. C'est une nouvelle étape franchie dans la gestion durable des approvisionnements en chêne pour la société Seguin Moreau.

À chaque campagne de vente, orchestrée par l'Office national des forêts, la division Élevage mobilise ses acheteurs expérimentés afin d'opérer une sélection des arbres dans le respect d'un cahier des charges très exigeant.

Seguin Moreau & Cie s'appuie sur un important réseau d'exploitants forestiers, seuls habilités à abattre et débarder les chênes dans le plus grand respect de la parcelle forestière. La certification PEFC est bel et bien intégrée dans le réseau des











fournisseurs, qui implique une contrainte importante. L'achat de bois 100 % PEFC n'est pas obligatoire (le bois certifié est assemblé avec du bois non certifié pour la fabrication des produits) et la division doit prouver qu'elle ne vend pas plus de bois certifié qu'elle n'en a achetée.

Boisé France maîtrise quant à elle la totalité de la conception et de la fabrication de copeaux et douelles œnologiques par une sélection des bois et par le respect d'une charte qualité exigeante. Pour maîtriser la qualité des bois, Boisé France est équipée d'un parc de 10 000 m³ de bois, et est certifiée PEFC depuis 2016.

98 % DU BOIS acheté chez Seguin Moreau⁽¹⁾ est d'origine **FRANCE** & 100 % chez Boisé France 60 % DU BOIS français acheté par Seguin Moreau est PEFC (2) & 86 % chez Boisé France

DIVISION BOUCHAGE (3) La division Bouchage s'est fournie en liège certifié FSC à hauteur de 95 tonnes en 2017, soit 0,34 % de ses achats globaux en liège. Il n'y a pas de réelle demande client pour des produits issus de bois certifiés FSC sur le marché des bouchons, néanmoins celle-ci est de plus en plus orientée vers le liège origine France (origine Var, Languedoc, Corse). Les achats de liège français ont représenté 0,77 % des achats globaux en 2017, soit 48 % de plus que sur l'année 2016.

En outre, Diam Bouchage a choisi de certifier OK Biobased son bouchon Origine by Diam® avec quatre étoiles, autrement dit un bouchon biosourcé entre 80 % et 100 %.

SENSIBILISER LES SALARIÉS À L'ENVIRONNEMENT 3.3.3

7 RESPONSABLES ENVIRONNEMENT



- Faire appliquer la politique environnementale mise en place en sein de chaque division.
- Piloter les différents indicateurs et impacts.
- Améliorer les pratiques.

Chaque entité du Groupe intègre des actions d'information (rappel sur les bonnes pratiques) et des formations (à l'arrivée de chaque nouvel employé) liées à l'environnement. L'objectif étant d'apporter aux salariés les outils et connaissances nécessaires à leur protection en fonction des tâches qu'ils accomplissent quotidiennement : optimiser les ressources, recycler et maîtriser les rejets.

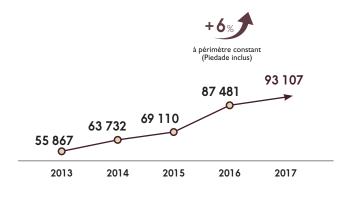
Le tri sélectif est adopté dans chaque entité et une sensibilisation particulière a été menée courant 2017 sur l'ensemble des sites de Diam par la mise en place de formations qualité.

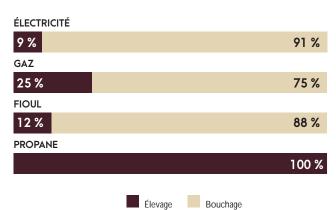
Exemples d'action ou de formation : visite en forêt organisée pour l'ensemble du personnel administratif et d'encadrement de Seguin Moreau avec l'intervention d'une personne de l'ONF, formation sur les rejets aqueux de l'usine chez Boisé France, étiquetage des points de collecte chez Diam.

- (1) Ces données excluent le site de Seguin Moreau Napa Cooperage (USA).
- (2) Détails: 74 % des plots, 59 % des merrains, 48 % des grumes.
- (3) Ces données excluent les sites portugais.

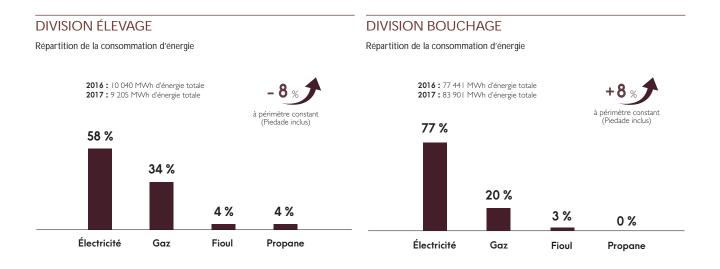
LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE⁽¹⁾ 3.3.4

(En MWh)





L'électricité REPRÉSENTE 76 % des MWh consommés



(1) La conversion des litres de fioul en MWh est réalisée grâce à un coefficient 9,81. En outre, les MWh consommés excluent la consommation de biomasse.





Consommation de biomasse (hors élevage)	Origine	MWh
Diam France	Poussières d'usinage	5 534
Diam Corchos	Poussières moulin + usinage	33 105
Sá e Sobrinho	D'.	1 610
Pietec + Piedade	Poussières	13 152

En 2017, la division Bouchage a consommé 53 401 MWh de biomasse. Cette dernière chauffe les locaux en hiver, sert au bouillage des planches ou encore au préchauffage des mouleuses en complément de l'électricité.

3.3.5 LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (EGES)

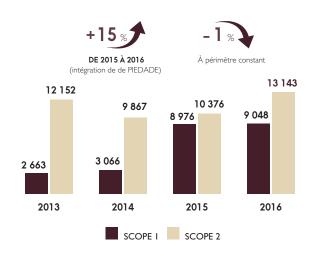
Le Groupe calcule ses émissions de gaz à effet de serre et répond ainsi à l'exigence du décret n° 2011-829 relatif au bilan d'émissions de gaz à effet de serre (EGES) également appelé bilan carbone.

- SCOPE I & 2 (deux calculs diffusés)
- 1. Un premier calcul des EGES, reprenant les facteurs d'émissions de la Base Carbone de l'Ademe via l'utilisation des données de l'article 75 Loi Grenelle II I (facteurs d'émissions utilisés en 2015, dans le but d'obtenir des données comparatives).
- 2. Un deuxième calcul des EGES, utilisant les nouveaux facteurs d'émissions de la base carbone de l'Ademe, qui reprennent l'amont et qui seront désormais, les facteurs d'émissions utilisés dans le calcul des GES des prochains rapports.
- SCOPE 3 : présentation des postes les plus émetteurs

1. SCOPE1&2: Calcul avec les facteurs d'émissions de N-1

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE OENEO

(En tonne équivalent CO₂)



11 % DES EGES à périmètre constant

(1) Le rapport 2015 indique 3 066 teqCO₂ sur le SCOPE 1 : nous avons inséré les rejets directs de CO₂ liés au procédé DIAMANT sur la division Bouchage en 2015, également comptabilisés sur l'année 2016.

SCOPE1&2: Calcul avec les nouveaux facteurs d'émissions

Dans une démarche de transparence, le calcul a également été réalisé avec les nouveaux facteurs d'émissions de la base carbone de l'Ademe. Les émissions de GES s'élèvent ainsi à 15 575 teqCO $_2$ (soit une hausse de près de 5 % avec le précédent résultat), émissions respectivement réparties comme suit :

<u>division Élevage</u>: I 734 teqCO₂;
division Bouchage: I3 840 teqCO₂.

3. SCOPE3: les postes les plus émetteurs

Les sites américains et Boisé France sont exclus de cet indicateur. Les entités du groupe Piedade ayant été incluses dans le périmètre depuis l'année dernière, les données n'ont pas pu être calculées. Les données chiffrées ci-dessous présentées ont été arrondies à l'entier supérieur.

		Division Élevage		Div	rision E	Bouchage
Scope	Chapitre (selon Scope 3 défini par l'Ademe)	Seguin Moreau France (basé sur BC 2009 – données 2007)	%	Diam (basé sur la synthèse environnementale 2016)	%	Groupe Piedade
1+2	Émissions directes et indirectes liées à la consommation directe d'énergie <i>Ch. 1.2.6.8</i>	_	2 %	-	30 %	A priori significatif, bien qu'une part de chaleur biomasse importante.
1	Émissions directes des procédés hors énergie <i>Ch. 3</i>	-		Émissions directes du procédé DIAMANT (CO ₂ supercritique)	11 %	
	Achats de produits et de services (hors emballages) Ch. 9	Ce poste se décompose : 10 % pour la transformation des grumes et 40 % pour la fourniture des autres matières (hors bois, principalement métaux nécessaires aux cerclages des tonneaux). Le crédit Carbone engendré par la séquestration du CO ₂ par les tonneaux a également été calculé.	50 %	Consommables et constituants du bouchon (liège, liant, microsphère)	39 %	A priori significatif mais dans une moindre mesure (Pietec a des activités équivalentes à Diam – bouchons technologiques, mais n'a pas le procédé DIAMANT qui conduit à l'utilisation des consommables)
	Fabrication et fin de vie des emballages Ch. 9	-	2 %	-	2 %	-
	Transport marchandises amont <i>Ch.</i> 12	Y compris fret entre sites	28 %	Y compris fret entre sites	7 %	Moins de transport amont car les sites de transformation sont à proximité des forêts : Plus près de la matière l'e liège
3	Transport marchandises aval <i>Ch.</i> 17	- '		Y compris grand export	3 %	Poste a priori équivalent à Diam (Vente dans le monde entier)
	Déplacements pro Ch. 13			_	2 %	-
	Déplacements domicile travail <i>Ch. 22</i>	- Y compris visiteurs – clients		_	1 %	-
	Immobilisation bien Ch. 10	Depuis 2009, certaines machines remplacées mais impact non significatif	7 %	Usines, machines, véhicules, informatique	5 %	-
	Utilisation des produits vendus <i>Ch.</i> 18	Poste non considéré car les pro n'ont pas de marge de manœu des produits chez leurs clients.	oduits ne vre pou	e sont pas consommateurs ir limiter les consommations	directs d'éner	d'énergie, de plus les divisions gie sur la mise en œuvre
	Fin des produits vendus Ch. 19	-	1 %	Trop grande disparité des modes de traitement des déchets dans un contexte mondial pour modéliser cette étape.	NC	_







Nos engagements environnementaux



Le poste « Achat de matières » représente le plus gros poste d'émissions de gaz à effet de serre aussi bien sur la division Élevage (50 %) que sur la division Bouchage (39 %) avec un poste énergie également significatif sur la division Bouchage dû à plusieurs étapes de transformation.

ENGAGEMENTS

Seguin Moreau s'engage à faire réaliser son bilan énergétique, à prendre en compte la réduction des consommations d'énergies sur les futurs sites et à optimiser de façon maximale sa matière première.

Diam Bouchage poursuit son engagement à évaluer tous les deux ans le bilan de ses émissions de gaz à effet de serre et de calculer l'analyse du cycle de vie de ses principaux bouchons.

LES ACTIONS DE RÉDUCTION DES EGES

Les divisions du Groupe travaillent chacune à leur manière à la réduction des émissions carbone liées à leurs activités à travers une maîtrise de la consommation d'énergie, une maîtrise des risques industriels et environnementaux, la valorisation des déchets et une conception de produits plus respectueux de l'environnement.

Division Élevage

La société Seguin Moreau a réalisé son bilan carbone en 2009. Il n'a pas été réactualisé depuis. À l'issue de cette démarche, Seguin Moreau s'est engagé sur 20 ans dans un plan de réduction des EGES en France et en Californie.

L'utilisation d'électricité représente le plus gros impact teqCO₂: elle est nécessaire au fonctionnement de l'ensemble des machines de production (découpe, usinage, ponçage...). Le séchage des bois nécessite également une part importante de la consommation d'électricité de Merpins (environ 25 %). Les combustibles (fuel, butane, propane) servent essentiellement à l'alimentation des chariots élévateurs des sites : la particularité du processus est de nécessiter de nombreuses manutentions. Le gaz est utilisé pour la production d'eau chaude ou de vapeur et dans une moindre mesure pour chauffer les locaux.

Une nouvelle chaudière biomasse en 2016 : le site de production de Seguin Moreau à Cognac a connu différentes phases de travaux d'extension des bâtiments au cours des dix dernières années. Ceux-ci ont conduit à une augmentation significative des volumes de bâtiment à chauffer. Cependant, le dimensionnement des installations de chauffage n'a quant à lui pas été revu en conséquence. Afin de faire face au pic du besoin de chauffage en hiver, l'entreprise compensait depuis plusieurs années le sous-dimensionnement de sa chaudière principale (biomasse) par la location d'une seconde chaudière (fioul) de 1 MW en complément hivernal. Cette solution n'étant écologiquement plus acceptable, nous avons décidé de remplacer cette année la chaudière biomasse existante (765 kW) par une unité neuve et d'une puissance supérieure (1 200 kW, biomasse également) expliquant ainsi cette nette baisse (43 %) de consommation de fioul. La chaudière existante était utilisée pour le chauffage des ateliers ainsi que pour la production de vapeur pour les besoins du process de fabrication en atelier. Le combustible utilisé reste le même, à savoir des copeaux et sciures de bois provenant de l'usinage des pièces constituant les fûts et tonneaux : il s'agit de chêne sec à 15 % d'humidité. Le silo existant, dédié au stockage des sciures et copeaux, a été conservé et son système d'alimentation de la chaudière a simplement été adapté pour la nouvelle unité.

Depuis mars 2016, la nouvelle chaudière biomasse et les réseaux de chaleur sont opérationnels et le rendement biomasse a été amélioré de 60 % (estimation) à 90 %. Les émissions polluantes sont conformes aux engagements du constructeur de chaudière biomasse, soit un niveau de poussières < 150 mg/ m³. Une chaudière gaz de ville (qui explique l'augmentation de consommation de gaz de 76 % en 2016) de 262 kW est aussi installée en chaufferie pour les besoins de production de vapeur basse pression utilisée pour le cintrage de pièces de bois. Ces travaux ont permis une diminution annuelle des émissions de gaz à effet de serre qui s'élève à près de 66 tonnes équivalentes CO₂. De plus, afin de garantir une bonne diffusion de la chaleur, et de limiter les besoins en combustible, des travaux de reprise et de calorifugeage des réseaux ont été réalisés dans les ateliers, entraînant une augmentation de la température dans les ateliers en plein hiver. En parallèle à ces actions qui nécessitent un fort investissement de la part du Groupe, les entités mènent également des actions de réduction des EGES à une échelle moins grande.

Ainsi, dans cette démarche d'amélioration continue de l'utilisation de l'énergie, le site de production de Boisé France à Aire-sur-Adour a procédé à l'installation d'interrupteurs par zone afin de réduire les consommations d'énergies électriques en 2017. De plus, sur le site, les sursacs sont recyclables et un travail sur l'analyse du cycle de vie du produit est également mené. Quant au site de Vivelys à Villeneuve-les-Maguelone, les caisses de transports des petits équipements sont réutilisables. Chez Seguin Moreau à Merpins, un plan de remplacement des lampes néon des locaux par un équipement LED est en cours d'exécution.

Enfin, un projet de nouvelle usine est en réflexion sur le site de Merpins de Seguin Moreau. Dans le cadre de ce projet, les réductions de consommation d'énergie seront intégrées (changement du process des séchoirs, mise en place de moteur à vitesse variable sur l'aspiration d'air ou la production d'air comprimé...). Seguin Moreau souhaite de nouveaux équipements permettant de mieux étirer le film lors de l'emballage afin de limiter la consommation de film plastique et les émissions de ces derniers.

⊘ BEST PRACTICE

PLAN DE NEUTRALISATION CARBONE « EARTH FRIENDLY »

Après avoir mis en place, en 2010 et avec succès, la neutralisation Carbone de certaines barriques via le programme de The Carbon Neutral Company, Seguin Moreau s'est intéressé au marché d'Afrique du Sud pour développer ce nouveau programme. Avec la collaboration de Cape Nature (autorité locale pour la préservation de l'environnement) et co nancé par le département sud-africain des affaires environnementales, le carbone produit lors de la fabrication, du transport et de la livraison de l'ensemble des barriques destinées au marché sud-africain est neutralisé par un procédé naturel. Le programme consiste à participer à la restauration du spekboom, une plante locale ayant la capacité de xer le Carbone. Depuis 2010, les crédits liés à la vente des barriques en Afrique du Sud ont ainsi permis de planter près de 28 470 pieds de spekboom (3 798 sur 2016-2017) soit près de 6 hectares.

Division Bouchage

Ø BEST PRACTICE

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE FORMALISÉE CHEZ DIAM

Dans le but de poursuivre la démarche environnementale initiée en 2007 et visant à réduire l'empreinte carbone de la Société, l'entreprise a décidé en 2009 de mettre en place une politique environnementale, parfaitement intégrée à son système de Management de la Qualité & Sécurité des Aliments déjà présent sur l'ensemble de ses sites industriels depuis de nombreuses années. Ainsi, au-delà du respect de la réglementation environnementale, la Société s'engage à prévenir les pollutions et à améliorer de façon continue la performance de ses sites industriels et de ses produits sur l'ensemble de leur cycle de vie.

Dans le cadre de cette politique environnementale, Diam s'engage à mettre en œuvre les ressources humaines, techniques et nancières permettant :

- de maîtriser les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre ;
- de valoriser au mieux les sous-produits de liège et les déchets (p. 31) ;
- de maîtriser les risques industriels des installations techniques;
- de conduire des actions de recherche et de développement pour concevoir des produits plus respectueux de l'environnement. La mise en œuvre de cette politique, qui s'applique aux sites de San Vicente de Alcantara, Céret et Cumières, permettra à Diam d'être reconnue comme un acteur responsable face aux dé s environnementaux auxquels est confrontée notre Société.

() FAIT MARQUANT

DIAMANT I & 2

Bien que les quantités de farine de liège traitées au CO2 supercritique sur les trois unités DIAMANT augmentent régulièrement, les quantités de CO₂ rejetées dans l'atmosphère par le process ont diminué de plus de 10 % entre 2015 et 2016, et sont restées

En effet, dans un objectif d'amélioration continue, des modi cations ont été apportées aux installations et procédures pour améliorer l'ef cacité énergétique et réduire les pertes de CO₂ sur les unités DIAMANT 1 et 2 sur le site de SanVicente, qui ont respectivement 13 et 8 ans de vie. Les modi cations ont consisté, entre autres, en une meilleure isolation, à rationaliser des installations communes aux deux unités et à optimiser les périodes de remplacement des éléments sur les installations à haute pression.

Sur le site de Céret, l'optimisation de l'usine DIAMANT 3 mise en service courant 2015 s'est également poursuivie en 2017 pour la seconde année en fonctionnement industriel, conduisant à une baisse en valeur absolue des rejets entre 2016 et 2017.

1. La maîtrise des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre

DU BILAN CARBONE À L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

Diam rend publique tous les deux ans le bilan d'émissions de gaz à effet de serre (EGES) de son activité et l'impact carbone de ses deux principaux produits, le bouchon Diam pour vins tranquilles et le bouchon MYTIK DIAMANT pour les vins

effervescents. Le dernier bilan carbone a été réalisé en 2016. Une mise à jour est prévue en 2018. Afin d'élargir la connaissance des impacts environnementaux de son activité, Diam Bouchage a conduit en 2015/2 016 une analyse de cycle de vie (1) complète de ces deux bouchons, portant sur les indicateurs d'impacts et de consommations de ressources suivant (2):

• l'effet de serre ;

- (1) Réalisée par CAIRN environnement/Eco-Efficient sous le logiciel SIMAPRO base de données Eco-Invent 3.2, complétée de modélisations des principaux produits entrants sur la base des données fournies par les fabricants.
- (2) Ces indicateurs ont été retenus en cohérence avec les recommandations de la plateforme ADEME-AFNOR « Affichage environnemental sur les produits de consommation – point d'étape sur les enjeux dans le secteur agroalimentaire » septembre 2014.











Nos engagements environnementaux



- l'eutrophisation marine ;
- l'écotoxicité aquatique ;
- la raréfaction de la ressource en eau ;
- la consommation totale d'énergie non renouvelable.

Cette démarche a également permis de modéliser plus finement l'impact de la production de plusieurs matières premières entrantes, soit dans le procédé (CO₂), soit dans la formulation des bouchons, sur la base des données des fournisseurs.

La reprise de ces nouveaux éléments dans le calcul des bilans des années antérieures, ainsi que la mise en lumière des rejets directs de CO_2 du procédé DIAMANT (en cohérence avec les méthodes internationale et nationale d'établissement des bilans d'émission de GES), ont conduit à des résultats et à une présentation différents des bilans déjà publiés les années précédentes.

1.2 ÉVOLUTION DU BILAN D'ÉMISSIONS DE GES DE DIAM BOUCHAGE

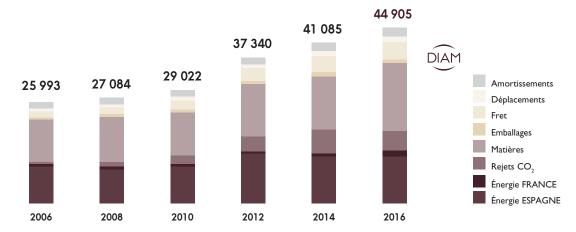
Méthode: Le bilan est calculé selon un outil interne inspiré du Bilan Carbone®, v7, sur le périmètre élargi des activités (émissions directes et indirectes), de l'approvisionnement en matières premières à la livraison de l'ensemble des clients, via les étapes de production. Les facteurs d'émission utilisés pour calculer ce bilan sont identiques à ceux utilisés pour réaliser l'analyse de cycle de vie des bouchons dont les résultats sont présentés au paragraphe suivant.

Périmètre: L'étape de fin de vie du bouchon s'avère de plus en plus délicate à estimer dans un contexte international, elle a donc été exclue du périmètre. Le fret maritime vers le grand export n'est comptabilisé que depuis le bilan 2012.

Diam Bouchage a produit environ 1,5 milliard de bouchons en 2016 (+ 18 % par rapport à 2014), et ses émissions de GES s'élèvent à 44 900 teqCO₂, soit une augmentation de seulement 9 %.

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DIAM BOUCHAGE

(En tonne équivalent CO₂)



En examinant les résultats poste par poste, on constate que l'augmentation de la production a conduit logiquement à une augmentation de la consommation en matières premières et en énergie mais que les efforts d'optimisation réalisés par Diam au niveau de son procédé de fabrication (nouvelles mouleuses moins consommatrices et amélioration des procédés existants) ont conduit à une bonne maîtrise des consommations d'énergie. Ce poste « énergie » représente environ 30 % des émissions de gaz à effet de serre de la Société, alors qu'il était de 40 % en 2006. Parallèlement, les rejets directs de CO₂ du procédé DIAMANT ont été considérablement réduits, par la rénovation des usines DIAMANT I et II en Espagne et par une optimisation à la conception de l'usine DIAMANT III.

Par ailleurs, certains fournisseurs ont également optimisé leur impact carbone, ce qui a conduit à une baisse de leur facteur d'émission. Après la mise à jour du contenu carbone du kWh espagnol en 2014 (augmentation de la part renouvelable dans le mix électrique espagnol), les fournisseurs de Diam ont amélioré leurs procédés (microsphères notamment) et la Société a choisi

de régénérer le charbon actif utilisé dans le procédé DIAMANT, ce qui réduit considérablement l'impact carbone de sa production.

Au global, si le nombre de bouchons produits a augmenté de 80 % entre 2010 et 2016, le bilan de la société Diam Bouchage n'a augmenté que de 55 %, reflétant les efforts d'optimisation de l'entreprise, en interne comme en externe avec ses fournisseurs.

1.3 ÉVOLUTION DE L'IMPACT CARBONE DES BOUCHONS DIAM ET MYTIK DIAMANT

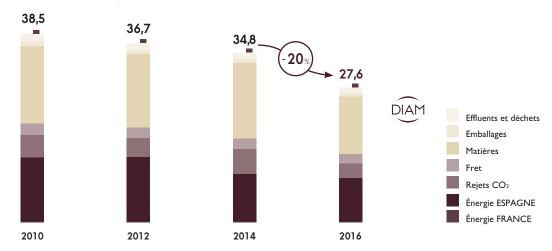
Méthode: Indicateur 'émissions de GES' de l'étude d'analyse de cycle de vie. Pour cette étude, les consommations d'énergie et de matière sont rapportées à un bouchon type produit, sur chacune des étapes de son cycle de vie. Le périmètre est réduit: les postes de déplacements de personnes et d'amortissement ne sont pas pris en compte; l'impact carbone est établi sortie usine, hors fret client (Céret pour Diam, Cumières pour Mytik Diamant).

Les indicateurs d'impact des matières sont soit issus d'analyse de cycle de vie des fournisseurs, soit calculés par modélisation sur la base de la description de leur procédé, soit enfin, pour les matières annexes et l'énergie, issus de la base de données Ecolnvent 3.2.

DIAM

ÉVOLUTION DE L'IMPACT CARBONE DU BOUCHON DIAM

(En g éqCO₂/unité - (méthode ACV))

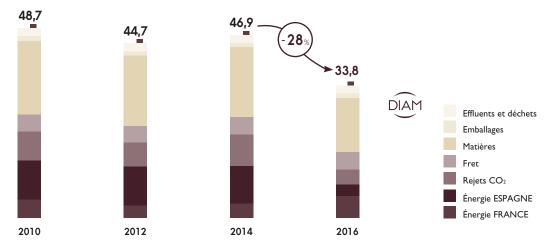


Après une diminution progressive depuis 2010, l'impact carbone des bouchons Diam s'est considérablement réduit entre 2014 et 2016 (- 20 %). Ceci s'explique par une meilleure maîtrise de la consommation énergétique des procédés, des rejets de CO₂ sur le site espagnol (DIAMANT I et II), et par une baisse des émissions de la production (microsphères et charbon actif désormais régénéré).

MYTIK DIAMANT

ÉVOLUTION DE L'IMPACT CARBONE DU BOUCHON MYTIK DIAMANT

(En g éqCO₂/unité - (méthode ACV))



La farine de liège produite en Espagne est traitée depuis juillet 2015 sur le site Céret dans sa nouvelle usine DIAMANT III. Les bouchons MYTIK sont toujours moulés sur Céret avant expédition sur le centre de finition de Cumières en Champagne. De ce fait, le bouchon MYTIK bénéficie de la conception

optimisée de la troisième usine (consommation de CO2 et de gaz) qui se rajoute à l'installation de nouvelles mouleuses moins consommatrices d'énergie depuis 2012. Cumulé aux baisses des facteurs d'émission de certaines matières premières, l'impact carbone du bouchon diminue de 28 % entre 2014 et 2016.





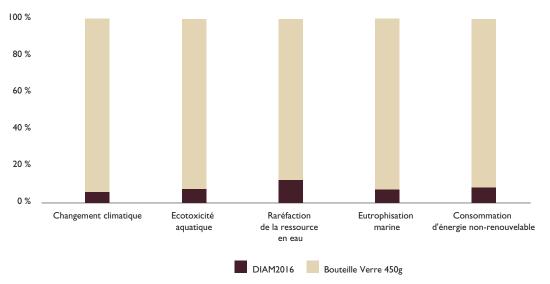


Nos engagements environnementaux



1.4 AUTRES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX : COMPARAISON DU BOUCHON DIAM AVEC LA BOUTEILLE VERRE VIN TRANQUILLE Méthode : Indicateurs de l'étude d'analyse de cycle de vie. Les impacts de la bouteille en verre ont été calculés sur la base des impacts de la production du verre d'emballage fourni par la base de données Eco-Invent 3.2.





Le bouchon Diam contribue entre 5 et 10 % aux impacts environnementaux du système d'emballage « bouteille bouchon ». Les principales sources d'impact du bouchon sont la consommation d'énergie (GES et énergie, mais également ressource en eau du fait du refroidissement des centrales électriques et émissions de la production de chaleur), les matières premières et le fret (écotoxicité).

Les conclusions sont les mêmes pour le bouchon MYTIK comparé à une bouteille verre pour vin effervescent.

Ø BEST PRACTICE

NOUVEAUX EMBALLAGES

L'emballage: lors des changements d'emballages, l'impact carbone est calculé pour aller vers une moindre empreinte. Courant 2016, une nouvelle référence de poches plastiques pour conditionner les bouchons a été mise en place: plus légère (passage de 100 à 86 g) et plus facilement recyclable (monomatière), elle présente un bilan carbone réduit de 25 % sur sa fabrication et 90 % sur son cycle de vie (si elle est effectivement triée pour être recyclée chez le client).

O ZOOM

ORIGINE BY DIAM® – LE BOUCHON OUI RÉCONCILIE SCIENCE ET NATURE

Les équipes R&D de Diam Bouchage ont développé un nouveau bouchon biosourcé, dans lequel le liant alimentaire d'origine fossile est remplacé par un liant d'origine végétale et dont les microsphères ont été remplacées par une émulsion de cire d'abeille naturelle. Lancé commercialement en janvier 2017 aux États-Unis puis en février en Europe, ce produit s'inscrit parfaitement dans la stratégie écoresponsable de l'entreprise.

À partir des données disponibles dans la littérature sur ces nouvelles matières premières, nous avons estimé l'impact carbone de ce nouveau bouchon : il serait inférieur de l'ordre de 5 % à celui du bouchon Diam. Ces valeurs seront prochainement af nées. Les véritables avancées technologiques s'inspirent depuis toujours de la nature...

Dominique Tourneix - Directeur Général Diam Bouchage



ORIGINE BY DIAM®

Fabriqué à base de liège, d'émulsion de cire d'abeilles et de polyols 100 % végétaux, le bouchon Origine by Diam® permet d'offrir au monde du vin une solution de bouchage toujours plus naturelle et respectueuse de l'environnement et de la planète.



LE LIÈGE, AU CŒUR D'UNE ÉCONOMIE DURABLE

Le liège est le principal matériau utilisé pour la fabrication des bouchons (> 95 % du volume des éléments entrant dans la composition des bouchons). Il apporte une élasticité incomparable aux produits. Contrairement aux solutions de bouchage alternatives, le système Diamant de puri cation du liège est peu consommateur d'énergie. L'industrie du bouchon en liège participe activement à l'entretien des subéraies (forêts de chênes-lièges) et plus largement à l'économie des régions productrices et à l'économie des régions productrices de la Méditerranée occidentale et du sud de la facade atlantique.



LE LIANT BIOSOURCÉ, UNE VÉRITABLE AVANCÉE TECHNOLOGIQUE

Après de nombreuses années de travaux, les équipes R&D de Diam Bouchage ont mis au point un liant composé de polyols 100 % biosourcés, totalement renouvelables. Les bouchons vont ainsi béné cier d'un ingrédient innovant, d'origine exclusivement végétale. Testé et approuvé par des laboratoires indépendants, ce liant constitue une avancée technologique qui allie ef cacité et respect de l'environnement.



LA CIRE D'ABEILLE, 100 % NATURELLE

La cire d'abeille utilisée dans les bouchons Origine by Diam®, reste pure, sans aucune transformation. Elle assure une excellente hydrophobie qui protège les bouchons d'éventuelles remontées capillaires, et permet de contrôler leurs durées de vie. Les abeilles, par leur travail de pollinisation, sont des acteurs incontournables de la biodiversité et de la vie de l'homme sur Terre. L'industrie du miel et de la cire fait partie d'un cercle vertueux qui favorise la protection des abeilles en relançant l'économie liée. C'est une démarche durable telle que Diam Bouchage la pratique pour le liège en France.

Soutien à l'association un toit pour les abeilles













3.3.6 TRANSPORT ET LOGISTIQUE

Afin de minimiser les impacts, chaque entité regroupe au maximum les commandes et achète de gros volumes de matières premières. Les transporteurs sont choisis selon les critères de prix, spécialisation et de positionnement géographique. Tous les modes de transport sont utilisés et sont sélectionnés au mieux selon le nombre de kilomètres à parcourir.

3.3.7 LA CONSOMMATION DES MATIÈRES PREMIÈRES

Le Groupe a considéré que la matière première était consommée lorsqu'elle était utilisée pour la production d'un autre produit. La consommation a été comptabilisée à l'entrée des processus de production comme suit :

DIVISION ÉLEVAGE (1)

Le chêne se trouve sous différentes formes, selon l'étape de fabrication et le produit que l'on souhaite réaliser. Il se présente sous les quatre formes suivantes :



La grume Tronc d'arbre abattu, écimé et débarrassé du houppier ainsi que des branches. Les grumes peuvent servir à la fabrication de plot ou de merrain.



Le plot Ensemble des plateaux obtenus en sciant une grume suivant des traits successifs parallèles, et empilés. Les plots sont utilisés pour la fabrication des grands contenants.



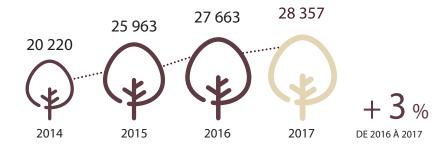
Le merrain Planche obtenue en débitant un billot de bois, qui sert à façonner une douelle. Les merrains sont utilisés pour la fabrication des fûts.



Les fagots Le bois entre dans l'atelier de broyage et est transformé. Ce bois est constitué de délignures regroupées entre elles par fagots.

ÉVOLUTION ET CONSOMMATION DU CHÊNE

(En m³)



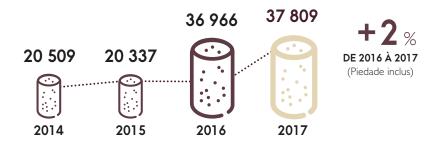
(1) Entrée en atelier de transformation pour le chêne.

DIVISION BOUCHAGE (1)

Le liège est livré et stocké sur le site espagnol de la division. Il est considéré consommé à partir de son introduction dans le moulin, première étape du processus qui permet de produire la farine de liège en écartant les fractions indésirables. Cette farine sera ensuite traitée dans le procédé DIAMANT, puis moulée sous forme de bouchons par ajout d'une colle alimentaire d'un liant et de microsphères aptes au contact alimentaire.

ÉVOLUTION ET CONSOMMATION DU LIÈGE

(En tonnes)



LA CONSOMMATION D'EAU 3.3.8

Le manque de précipitations et les fortes chaleurs constatées dans le monde depuis quelques années entraînent de nombreuses initiatives départementales d'économie d'eau et des risques élevés (incendie, qualité de l'eau, biodiversité...). Pendant les périodes estivales, de nombreux sites de production du

Groupe OENEO sont concernés par la sécheresse, notamment en Californie et en régions françaises.

⁽¹⁾ Entrée dans le moulin qui sert à broyer le liège. Cette mesure se fait à un taux d'humidité constant de 12 % : le liège livré présentant une humidité très variable selon son origine et la saison, les pesées sont corrigées de leur facteur d'humidité.













2017

DIVISION ÉLEVAGE

(En m³)

DE 2016 À 2017
(Piedade inclus)
(Eaux de deux forages non comptabilisées en 2015)

Préparation du vieillissement du bois de chêne
Contrôle qualité
Usage domestique
Eaux de process

DIVISION BOUCHAGE

RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DU GROUPE OENEO

(En m³)

107 100 106 935



Nos engagements environnementaux

L'évolution à la baisse (– 16%) de la consommation d'eau de la division Elevage s'explique principalement par une diminution de la consommation sur les sites principaux, que sont les sites de Merpins (année pluvieuse, moins d'arrosage des merrains en conséquence) et de Chagny (réparation d'une fuite et évolution du mix produit).

3

LES REJETS 3.3.9

Animé par la volonté de développer son activité de manière prospère par un impact amoindri sur l'environnement, le Groupe considère la surveillance des rejets comme un pilier essentiel de sa démarche environnementale. Les divisions investissent continuellement afin d'apporter des améliorations à leurs outils de production. Ces investissements leur permettent à la fois

de respecter les normes en vigueur, d'anticiper de nouvelles réglementations et d'améliorer la sécurité environnementale. La sensibilisation, la formation des salariés ainsi que des tests de situation d'urgence réguliers permettent de faire progresser les divisions dans la maîtrise de leurs risques environnementaux.

EAU (1)

Sites	Sources de pollution	Surveillance et contrôle
SEGUIN MOREAU	 Eaux d'arrosage des merrains issus d'un forage (rejoint une rivière, le Né.) Eaux de process et eaux domestiques collectées par le réseau d'eau usée interne du site puis rejetées au réseau communal Eau pour la production des fûts et grands contenants (échaudage et mise en eau) 	 Une convention de rejet est toujours en cours de négociation avec le prestataire VEOLIA pour formaliser l'autorisation de rejet de ces eaux. Pour ce faire, réalisation de deux campagnes de caractérisation des eaux usées courant 2016. Montant investi: 2327€
STAB	Eau d'arrosage des grumes issue d'un forage	
SITE DE CHAGNY	 Eaux usées liées aux utilisations de type sanitaire et à la production des fûts (échaudage et cintrage Aquaflex) 	
BOISÉ FRANCE	 Eaux de process (chargée en tanins): rejetées en station d'épuration via un système qui permet de répartir les rejets sur 24 h afin de participer au meilleur fonctionnement de la station d'épuration de la ville. Nous suivons régulièrement en interne le pH et la température des rejets. Dernier bilan en décembre 2016 (4 400 m³) 	
SVA	 Eaux du bouillage du liège stockées et transportées vers une station d'épuration dédiée aux effluents de l'industrie du liège Eaux sanitaires et de nettoyages rejetés dans le réseau municipal 	Évacuées en citerne vers station d'épuration spécialisée – pas de contrôle interne (remise en état de la récupération des eaux usées sur le bouilleur 43000€)
DIAM FRANCE CÉRET	 Eaux sanitaires et de lavage des bouchons rejetés dans le réseau municipal (convention de rejet) 	▶ Tous les 3ans (avril 2016)

(1) Les impacts liés aux rejets dans l'eau sont limités par rapport aux activités du Groupe. De plus, les surveillances légales sont faibles.







Nos engagements environnementaux



AIR (1)

	Sources de pollution	Surveillance et contrôle
SEGUIN MOREAU	 Site de Merpins : chaudière biomasse Tous les sites : rejets de poussières issus de la chauffe du bois Merpins & Chagny : fumées de chauffe Rejets de poussières issus des cyclofiltres 	 Un contrôle des rejets a été fait à sa mise en service (1 à 2fois/an) et les émissions polluantes sont conformes aux engagements du constructeur de chaudière biomasse soit un niveau de poussières <150 mg/m³ (88,7 mg/nM³ à 11 %O₂) Rendement chaudière: 91 % Canalisés et évacués à des hauteurs de 15 m². Pas d'émissions dans l'atmosphère de fumées épaisses ou toxiques Montant investi: 6800€
BOISÉ FRANCE	Fumées de cheminée	
DIAM FRANCE CÉRET	Chaudière industrielleTours aéroréfrigérantes	Tous les 3ans (janv. 2015)Tous les ans (2015)
DIAM CORCHOS	Chaudière industrielle (biomasse/gaz)	 OUI – Autocontrôle annuel Contrôle réglementaire tous les 5ans
DIAM TECHNOLOGIE	Chaudière industrielle (gaz)	 OUI – Autocontrôle annuel Contrôle réglementaire tous les 5ans (Changement des échangeurs de CO₂ de DIAMANT 2 pour limiter les fuites : 150 000€)

⁽¹⁾ Les impacts liés aux rejets dans l'air sont limités par rapport aux activités du Groupe. De plus, les surveillances légales sont faibles. Les chaudières représentent la principale source de rejet.

BRUIT (1)

	Sources de pollution	Surveillance et contrôle
SEGUIN MOREAU	• Machines	► Tous les 5ans – Montant investi : 1 325€
BOISÉ FRANCE	Installation, broyeur (installation locale antibruit en 2016)	► Annuel
STAB		► Annuel
SITES DIAM	Fonctionnement usine	Site de Céret, étude acoustique tous les 3 ans (déc. 2016, Isolation phonique de DIAMANT3 : 400000€). Isolation phonique sur SVA

⁽¹⁾ Des mesures ont été réalisées par l'APAVE en mars 2015 afin de mesurer le niveau de bruit sur l'environnement. Les mesures de bruit effectuées dans l'environnement ont montré que les bruits émis du côté de la Zone à émergence réglementée (côté lotissement) par les installations ne respectaient pas les critères définis. Le broyeur, placé à l'extérieur de l'usine, qui fonctionne en moyenne une fois par semaine, générait un bruit trop important. Des travaux sont en cours d'exécution pour déplacer le broyeur dans un local spécifique isolé. Ces travaux ont été réalisés en mars 2016. Les mesures de bruits via l'APAVE seront réalisées à ce moment-là.

DÉCHETS

	Sources de pollution	Surveillance et contrôle
SEGUIN MOREAU	 Chutes, copeaux, particules de bois Déchets dangereux : déchets souillés (0,83 t en 2017 contre 0,58 t en 2016 : pots de peinture vides, vernis) 	► Annuel
VIVELYS	 Rejets du laboratoire (Contrat avec Chimirec pour le traitement du formol et des contenants) Verre (bouteilles pour les dégustations qui sont triées et jetées dans le container à verre, environ 7 000 bouteilles) 	► Annuel
BOISÉ FRANCE	 Particules de bois (déchets de broyage, poussières issues de l'aspiration dans l'usine) Déchets classiques triés en 3 catégories, pris en charge par la société CLTDI (St Avit, 40) soit 15,3 t en 2017 	► Annuel
SVA / DIAM FRANCE CÉRET / CUMIÈRES	 Déchets contenant du liège: fraction lourde sortie moulin (« terres »: en fait combustibles), nettoyage des mouleuses, bouchons non conformes Déchets non dangereux: emballages carton, bâches plastiques, big-bag usagé, palettes, déchets de nettoyage des locaux, déchets de maintenance/travaux: métaux, bois Déchets de bureaux: papiers Déchets dangereux: huiles minérales, chiffons souillés, aérosols, déchets électriques et électroniques, batteries, emballages souillés de produits, déchets de laboratoire. 	► Suivi continu, annuel

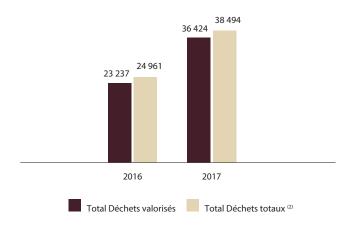
GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS (1)

95 % DES DÉCHETS DU GROUPE ont été valorisés soit 36424† DE DÉCHETS

À périmètre constant, le Groupe maintient son taux de valorisation de 95 % en 2017 bien qu'une hausse des déchets totaux de près de 56 % soit constatée.

ÉVOLUTION DE LA VALORISATION DES DÉCHETS

(En tonnes)



- (1) Cet indicateur exclut les données du site Chagny (Seguin Moreau).
- (2) Inclut les déchets dangereux.











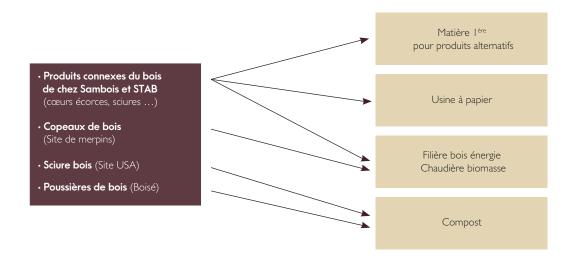
Nos engagements environnementaux



Ce résultat est obtenu grâce à la vigilance quotidienne des opérateurs, la créativité des responsables et la mise en place de partenariats stratégiques. L'ensemble des sites du Groupe utilise le principe des 3R : réutiliser/recycler/réduire.

DIVISION ÉLEVAGE

99 % DES DÉCHETS ont été valorisés soit 24067 (1) † DE DÉCHETS



La tonnellerie Seguin Moreau intègre près de 70 % la fabrication de sa matière première (chêne français) sur ses deux sites de production de merrain. Cette fabrication génère 10 000 tonnes par an de produits connexes bois qui sont les plus gros déchets du Groupe. Les copeaux de bois, brûlés par la chaudière biomasse et donc réutilisés en interne, ne sont pas comptabilisés.

Afin de valoriser au mieux ces produits, Seguin Moreau a mis en place un projet tuteuré avec l'IUT de La Rochelle dont la mission confiée aux élèves consistera à faire une étude de marché sur la filière récupération bois. Ce projet a débuté en 2017.

Les autres déchets sont traités soit par les systèmes communaux (STAB et Sambois) ou repris par des opérateurs puis valorisés au mieux selon les filières (fers neufs/inox/archives/emballages

commerciaux/verre/DEEE/bois brut/ferrailles par Véolia pour Merpins, le verre par Nicollin pour Vivelys). Seguin Moreau recycle des fûts déjà utilisés. Boisé France a mis en concurrence des prestataires de déchets (DIB carton plastique) pour activer leurs recyclages en 2017. Seguin Moreau réutilise les emballages clients non abîmés. Vivelys revalorise son vin utilisé dans le cadre des essais (environ 100 hl).

SENGAGEMENTS

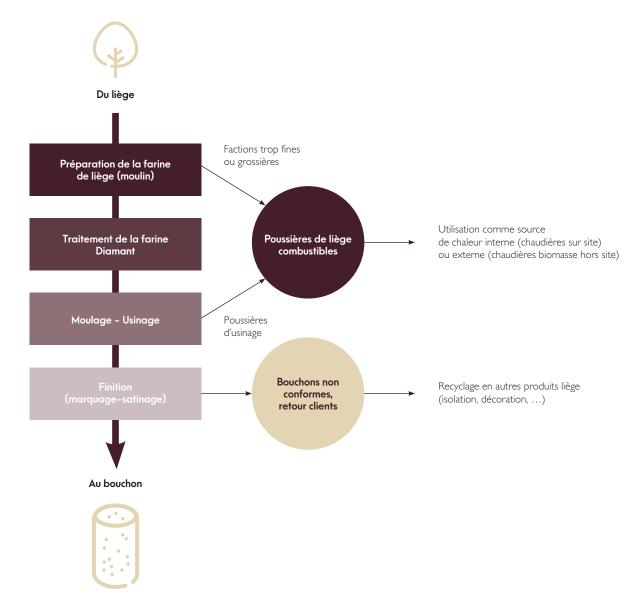
Amélioration du recyclage papier & bouteilles plastiques chez Seguin Moreau

(1) Les données américaines sont des données estimées : 644 t de déchets totaux et 488 t de déchets valorisés.

RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DU GROUPE OENEO Nos engagements environnementaux

DIVISION BOUCHAGE

87 % DES DÉCHETS ont été valorisés soit 12357† DE DÉCHETS



Le principal sous-produit de l'activité de Diam correspond aux poussières de liège qui sont valorisées sur site (non comptabilisées dans le graphe ci-dessus) : leur combustion en chaudière permet de produire de la chaleur pour les procédés sur le site de San Vicente (environ 9 000 t de poussières ainsi employées) ou pour le chauffage des bâtiments sur le site de Céret (environ 1 000 t). Le site espagnol dispose de plus de poussières de liège que nécessaire pour couvrir les besoins en chaleur de son site. Aussi, il a été étudié la possibilité de fabriquer des pellets (briquettes

compactées) avec cette poussière pour pouvoir la stocker et l'utiliser en décalé par rapport à leur production ou la vendre à des utilisateurs externes. Des essais auront lieu en 2017. Sur Céret, des essais de combustion de la poussière d'usinage ont été conduits sur la chaudière biomasse du site papetier d'Arjowiggins à Arles/Tech, afin de les évacuer sur ce site plutôt que de les brûler sur place (chaudière surdimensionnée, pas d'utilisation de la chaleur hors chauffage des locaux). Des essais en conditions industrielles sont prévus courant de l'année 2017.









Les engagements sociétaux



Les déchets évacués vers des filières de traitement externes comprennent les terres issues du broyage du liège, les poussières agglomérées et les autres déchets (bouchons non conformes, emballages, déchets de maintenance...). La production globale de déchets de la division est de 12 681 tonnes, dont 93 % de déchets contenant du liège. La génération de déchets est principalement influencée par l'accroissement de l'activité de Diam, surtout sur l'étape de broyage du liège brut réalisé sur San Vicente (fraction valorisée en compostage).

À l'échelle de Diam Bouchage, le tri à la source et l'utilisation de filières de valorisation permettent d'atteindre un taux de valorisation important (89 %). Par rapport aux années précédentes, la très légère baisse observée s'explique principalement par le défaut du circuit de valorisation par compostage des sciures de liège produites sur Céret, qui ne peut plus subvenir depuis 2016 aux besoins du site.

D'une façon générale, les sites mettent en place de nouveaux dispositifs de tri et des actions d'information auprès des salariés. À titre d'exemple, le tri du papier de bureau et des gobelets plastiques a été mis en place sur Céret début 2017 avec l'entreprise adaptée ÉLISE, conduisant au recyclage de plus de

600 kg de déchets en deux mois. Un partenariat avec un atelier pour personnes handicapées (Diakonie Kork) en Allemagne a été engagé pour recycler les bouchons usagés.

Diam poursuit également ses efforts pour la réutilisation des big-bag, qui sont contrôlés par un ESAT à proximité du site de Céret et renvoyés sur le site espagnol, cette prestation est en place depuis 2010. Cependant, après plusieurs rotations, les big bags abîmés sont écartés lors du contrôle. Depuis octobre 2016, l'ESAT effectue des opérations de réparation pour permettre un prolongement de leur durée de vie.

Pour le groupe Piedade, l'agglomération du liège de qualité donne naissance à de nouveaux bouchons. Le liège récolté qui ne répond pas aux caractéristiques spécifiques restrictives pour la fabrication de bouchons et les sous-produits sont automatiquement acheminés vers l'industrie des agglomérés.

OBEST PRACTICE

Depuis 2017 tri complet des papiers sur site de Céret & engagement étendu aux autres sites

3.4 LES ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

3.4.1 NOTRE CONTRIBUTION DIRECTE À L'EMPLOI ET AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Historiquement implantées en provinces françaises (Charente, Pyrénées-Orientales et Champagne), de nombreuses sociétés du Groupe permettent en France le maintien et le développement de nombreux emplois. À l'international, OENEO est volontairement situé près des zones de production et/ou d'approvisionnement de vin, et permet également d'assurer le dynamisme de l'activité économique de ces régions. C'est ainsi que le rachat en 2015 du groupe Piedade au Portugal a permis le maintien de près de 265 emplois.

La division Bouchage possède des sites industriels majeurs, implantés au cœur des régions productrices de liège : Diam Bouchage possède l'usine de production de bouchons la plus

importante de France et est un employeur reconnu du Vallespir et du département des Pyrénées-Orientales..

Le Groupe engage sa responsabilité sociétale en favorisant localement l'accès à l'emploi de personnes en situation de précarité. De plus, avec le programme « Earth Friendly », Seguin Moreau soutient la création d'emplois locaux dans les communautés fortement désavantagées d'Afrique du Sud.

⊗ BEST PRACTICE

Mise en place de contrats à durée indéterminée pour les intérimaires chez Diam & Seguin Moreau

117 EMBAUCHES dont 45 % EN CDI

RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DU GROUPE OENEO Les engagements sociétaux

Répartition géographique des emplois dans le Monde :



Fortement impliqué dans le tissu économique local, le Groupe s'investit au travers de nombreuses associations, écoles et universités, partenariats (American Society of Enology and Viticulture / Partenariat Fruition Science...) et sponsorise de nombreuses activités sportives (ex : Club de Rugby, Club de Hand...). La division Bouchage a également participé à la création de filières scolaires spécialisées dans le secteur du liège.

Depuis 2012, Diam Bouchage est engagée en faveur du liège français pour maintenir et développer cette filière au cœur des régions. Précurseur, le bouchonnier œuvre aux côtés des liégeurs pour offrir aux vignerons des bouchons issus des forêts de chêne-liège de leur propre terroir. Diam Bouchage a initié cette démarche dans les Pyrénées-Orientales, région qui accueille son siège social à Céret dans le Roussillon. Un premier partenariat a été noué avec l'Institut méditerranéen du liège en 2012, puis en Provence l'année suivante, avec l'association des Subéraies Varoises et récemment en Corse. Avec 350 tonnes achetées en France ces dernières années dans le Roussillon et la Provence, Diam est le premier bouchonnier acheteur de liège dans ces

régions et en France, où le chêne-liège se répartit sur une surface comprise entre 50 et 100 000 hectares. En l'espace de 4 ans, Diam a multiplié par 20 ses achats de liège dans les régions françaises, soutenant ainsi l'ensemble de la filière de liège. En proposant à ses clients des bouchons fabriqués à partir de liège exclusivement récolté en France, Diam Bouchage confirme un engagement durable et vertueux.

Les deux divisions du Groupe gèrent localement leurs propres actions, au travers desquelles OENEO traduit son intérêt envers les populations locales : sans avantage économique direct pour le Groupe, ces actions contribuent au rayonnement régional des deux divisions par le partage et le rapprochement.

O ZOOM

OENEO mécène bâtisseur privilège de la cité du vin de Bordeaux

125 K€ ACCORDÉS PAR LE GROUPE aux différents organismes en 2017







Les engagements sociétaux



3.4.2 NOTRE GESTION RESPONSABLE DES FOURNISSEURS ET DES SOUS-TRAITANTS

46 % DE FOURNISSEURS HISTORIQUES (1) et 54 % DE FOURNISSEURS INTÉGRÉS (2)

Avec 367 fournisseurs de matières premières à fin décembre 2017 ⁽³⁾, le Groupe est attentif à mettre en avant des pratiques commerciales responsables. Concentré sur des exigences de qualité certaine et des pratiques responsables, le Groupe est amené à faire évoluer ses fournisseurs vers la constance de la qualité de leur matière première. Ainsi, la division Bouchage exige des fournisseurs les plus importants la signature d'un cahier des charges et les invite à répondre à un questionnaire qualité (hors achat de liège) tous les ans. De plus, tous les 3 ou 4 ans, la division Bouchage mène des audits fournisseurs. Si besoin, et en ultime recours, des décisions de déréférencement de nos fournisseurs sont prises afin de maintenir un objectif centré sur la qualité. Nos fournisseurs se séparent en deux catégories :

• les fournisseurs de production : matières premières, et autres biens indissociables à la production du produit (pièces détachées, cercles, liant, microsphère...)

DIVISION ÉLEVAGE: Seguin Moreau met à disposition de ses fournisseurs internes et externes de bois des cahiers des charges très précis. Chaque réception est contrôlée par échantillonnage selon des tolérances très restrictives. En cas de détection de non-conformité supérieure à 3 %, la livraison est refusée et le camion est retourné. Ce taux de retour est en baisse de 30 % entre 2016 et 2017. Cette réduction illustre l'attention particulière de nos fournisseurs mais aussi les relations de partenariat que nous construisons avec eux.

Par sa pratique d'achat responsable, Boisé France a fait le choix de ne pas sélectionner les fournisseurs qui ne sont pas certifiés PEFC.

DIVISION BOUCHAGE: La division Bouchage compte entre 20 et 25 fournisseurs stratégiques. Sont considérés comme stratégiques les fournisseurs avec des valeurs et des volumes importants de matières premières à fournir ainsi que les fournisseurs chargés de livrer des matières spécifiques. Les relations avec les fournisseurs sont orientées « collaboratives » par la mise en place de contrats d'achat sur plusieurs années qui garantissent un niveau de volume d'achats et une stabilité des conditions dans le temps et le respect scrupuleux des échéances de paiement, voire des paiements immédiats à la livraison. Une vigilance particulière est portée dans ces contrats à l'égard du travail illégal et dissimulé, ainsi que sur l'obligation pour les fournisseurs d'être à jour des cotisations fiscales et sociales.

• les fournisseurs hors production : fournitures emballages, bureautique, nettoyage... Pour ces achats, le Groupe se fie aux labels produits, le cas échéant.

LA SOUS-TRAITANCE

Le transport représente le plus gros poste de sous-traitance pour les deux divisions.

Division Élevage

Ce tableau reprend l'ensemble des activités sous-traitées du groupe Seguin Moreau :

Type prestation		% du CA ⁽⁴⁾
Ateliers protégés	Emballage, conditionnement, assemblage	0,06
-	Emballage, conditionnement, assemblage	1,12
Autres partenaires	Façonnage de staves	0,10
Transport (fûts, produits œnologiques (achat et vente), grands contenants, merrains, plots)		3,58
Autres (sites Merpins et Chagny : sécurité des sites, entretien des locaux et espaces verts)		0,26

Division Bouchage

Groupe Diam : le transport et l'assemblage représentent les deux postes sous-traités les plus importants. Sur les sites de production de San Vicente, Céret et Champagne :

- transport des produits par des entreprises partenaires (les entreprises sont sélectionnées par appel d'offres, dont le critère principal est le rapport qualité/prix);
- assemblage de têtes sur les bouchons ALTOP par des prestataires proches de nos clients, c'est-à-dire à Cognac, Porto et lerez de la Frontera.

D'autres postes à mesure moindre sont sous-traités tels que la gestion des vêtements de travail (fourniture et nettoyage hebdomadaire), le nettoyage des ateliers, l'entretien des extérieurs d'usines et le nettoyage des Big Bags, la surveillance de l'entrée des sites (agent de sécurité 24 h et 7 j/7), la prestation de maintenance des utilités (groupe froid, compresseurs d'air, etc.) et le suivi des équipements de sécurité (extincteurs, exutoires de désenfumage, etc.).

- (1) Fournisseurs historiques : courant d'affaires de plus de 3 ans.
- (2) Fournisseurs intégrés : dont la première livraison a eu lieu il y a moins de 3 ans.
- (3) Piedade et SA & Sobrinho inclus.
- (4) En % du CA Seguin Moreau 2017/2018.

RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DU GROUPE OENEO Les engagements sociétaux

Ce tableau reprend l'ensemble des activités sous-traitées du groupe Diam :

Type prestation	% du CA ⁽¹⁾
Contrats de sous-traitance industrielle	0,9
Contrats de transports pour expédier nos bouchons vers le client :	3,6
Transports pour acheminer les matières premières vers les sites de production	0,9

(1) En % du CA Diam Bouchage 2017/2018.

Ce tableau reprend l'ensemble des activités sous-traitées du groupe Piedade :

Type prestation	% du CA ⁽¹⁾
Contrats de sous-traitance industrielle	1,1
Contrats de transports pour expédier nos bouchons vers le client :	2,5
Transports pour acheminer les matières premières vers les sites de production	0,7

(1) En % du CA Piedade 2017/2018.

NOS ENGAGEMENTS ENVERS LES PARTIES PRENANTES 3.4.3

DES VALEURS GROUPE AXÉES CLIENT

Avec une vingtaine d'implantations et des ventes dans plus de 60 pays, l'aspiration à l'excellence porte chaque jour le Groupe et s'applique à l'ensemble de nos activités : unique communauté d'experts visionnaires, OENEO a pour mission d'offrir aux différents acteurs de la filière viticole les instruments innovants, les conseils personnalisés et les itinéraires performants pour

élaborer, élever, préserver et magnifier le vin ou les spiritueux qu'ils désirent. Ainsi, être à l'écoute de nos clients dans une relation de partage, d'échange et de transparence est une priorité. Toujours plus exigeant, OENEO s'engage à leur offrir une satisfaction qui va au-delà de leurs attentes, animée par une vision clairement définie.

ENGAGEMENT AGILE

FIERTÉ D'APPARTENANCE - TRANSVERSALITÉ INSPIRÉE DES MÉTIERS-SOUTIEN FIABLE ET SOLIDAIRE

L'engagement agile se traduit par une forte réactivité pour répondre aux urgences des clients et des situations. « Dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit » résume le niveau d'implication d'OENEO. Ainsi, le Groupe a construit des liens équitables et loyaux de long terme avec ses clients qui réciproquement, lui accorde leur confiance en devenant partenaire.

EXPERTISE PERSONNALISÉE

L'EXIGENCE ATTENTIONNÉE - LE «SUR MESURE», PASSIONNÉMENT -LATRANSMISSION PAR LE PARTAGE

Avec la mise en place de solutions personnalisées et haut de gamme pour chaque client en fonction de ses besoins, ses attentes, ses contraintes, et son budget dans l'unique but de restituer l'émotion de son vin, on parle chez OENEO de production « sur-mesure ». OENEO partage ses savoir-faire et ses technologies, et renforce ainsi l'expertise du client en le rendant plus performant. Quant au vigneron, il communique ses connaissances au Groupe, nous rendant plus pertinents et efficaces.

INNOVATION ÉCLAIRÉE

RESTER PRÉCURSEUR ET LÉGITIME - ANTICIPATION PERTINENTE -CONQUÊTE RESPECTUEUSE

Visionnaire et précurseur sur la technologie avec des services R&D très performants, OENEO guide les clients avec un savoir-faire innovant et les aide à relever les défis que soulève le vin. Le Groupe assure jour après jour une veille technologique sur les attentes des consommateurs.







Les engagements sociétaux



Différentes actions sont menées au sein du Groupe afin de piloter la satisfaction client chez Seguin Moreau, un bilan de campagne annuel se fait généralement après la campagne de l'hémisphère Nord. Les commerciaux remontent aux équipes opérationnelles les dysfonctionnements observés dans le service au client et des plans d'action sont mis en place pour le futur.

Chez Boisé France, l'évaluation de la satisfaction client se fait sur la base du contact avec les consultants et/ou le Directeur Commercial. La mise en place de fiche de réclamation client est un levier d'amélioration en cours de réalisation.

Des enquêtes de satisfaction client sont menées chez Diam (tous les deux ans) et chez Piedade. Pilotées par le service client, elles sont analysées et laissent place à des mesures correctives.

LA RECHERCHE & LE DÉVELOPPEMENT

Innovation Moyen de recherche/Partenaire

Vivelys: innovation technique (cœur de métier). Boisé France: innovation produit.

2017: partenariat avec la startup M-Cador, spécialisée dans l'analyse d'images et la détection visuelle. Le projet collaboratif avec M-Cador a permis d'initier le développement d'une solution unique répondant à un enjeu majeur : la mesure anticipée des rendements viticoles.

2017 : Lancement de la gamme Inspiration : deux douelles œnologiques développées grâce au savoir-faire de Boisé France acquis sur la production de copeaux œnologiques.

Laboratoires de recherches publics, centres de soutien à l'innovation (Qualiméditéranée, le mas numérique, INRAÉ).



vivelys

Axe d'innovation principal : création produits/services + ajustement composition de produits existants + compréhension des phénomènes

2017: nouveaux produits alternatifs pour l'œnologie (OENOCHIPS Exception/OENOFINISHER Vanille Booster).

Laboratoire de la tonnellerie, pôles universitaires dont l'Institut des sciences de la vigne et du vin (Bordeaux), et l'Institut universitaire de la vigne et du vin (Dijon). Clients partenaires répartis sur l'ensemble du globe sur des programmes de recherche appliquée en chai.



Bouchons en liège provenant de l'agriculture biologique, lavage et traitement spécifiques.

Laboratoires internes équipés de la meilleure technologie, partenariats tripartites associant entreprises, universités et clients.



Labélisée entreprise innovante (Label BPI France).

Réputée pour son procédé unique Diamant® qui permet d'extraire les molécules de TCA (goût de bouchon).

2017-2018: lancement commercial puis élargissement de la gamme Origine® by Diam : bouchon fabriqué à base de liège, d'émulsion de cire d'abeille et de polyols 100 % végétaux.

Entreprises, clients, organismes publics Création d'un pôle Œnologique au sein du département R&D.

Renforcement des collaborations de recherche avec les universités et centres de R&D en œnologie au niveau mondial.

LA SÉCURITÉ DU CONSOMMATEUR

Juge premier et intransigeant de la qualité des produits, le Groupe doit assurer la protection des clients et des consommateurs. Destinés à être en contact avec les denrées alimentaires, les produits du Groupe OENEO font l'objet de certifications tout au long de la chaîne de production afin de ne transiger sur aucun détail:

O ZOOM

MÉTHODE HACCP & ISO 22000

Méthode HACCP : système qui identi e, évalue et maîtrise les dangers signi catifs au regard de la sécurité des aliments. Basée sur 7 principes, la mise en place de l'HACCP se fait en suivant une séquence logique de 12 étapes, dont l'analyse des dangers et la détermination des points critiques pour leur maîtrise.

ISO 22000 : dé nit les exigences relatives à un système de management de la sécurité des denrées alimentaires dont la conformité à la norme peut être certi ée. Elle explique les moyens qu'un organisme doit mettre en œuvre pour démontrer son aptitude à maîtriser les dangers liés à cette sécurité a n de garantir que toute denrée alimentaire est

RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DU GROUPE OENEO Les engagements sociétaux

Division Élevage (1)

Seguin Moreau&Cie

Des grumes aux fûts, Seguin Moreau a mis en place un système de traçabilité précis et performant : tous les entrants et les paramètres de fabrication sont identifiés et tracés. Chaque fût est identifié par un code unique, qui permet de tracer les résultats des contrôles qualité et les caractéristiques des matières premières dont il est composé : essence de chêne, grain, épaisseur, origine géographique entre autres. Les mesures de maîtrise de risques alimentaires, mises en place dans le cadre de la démarche HACCP (système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments), ont été complétées par la mise en œuvre d'un Système de Management de la Qualité et de la Sécurité Alimentaire. Ce dernier a été déployé sur tous les sites de fabrication, et certifié conforme selon la norme ISO 22000 par la société Bureau Veritas depuis 2007. La certification ISO 22000 a fait l'objet d'un renouvellement en 2017.

Bien qu'ils n'en aient pas l'obligation légale, les sites américains de la division Élevage ont eux aussi intégré la méthode HACCP afin de garantir les mêmes critères de qualité et sécurité à leurs clients. Certifiés jusqu'en 2011, les sites américains ont décidé que le système était suffisamment mature et intégré dans les procédures de production pour continuer à l'utiliser sans être certifié.

Le système de management de la sécurité alimentaire, mis en œuvre selon la norme ISO 22000 intègre l'analyse et la maîtrise des risques pour la santé du consommateur final, lié à l'utilisation des fûts et cuves en bois (hors alternatifs et occasions). Seguin Moreau a décidé d'ajouter la lutte contre les défauts organoleptiques du vin ayant pour origine les composés organohalogénés, plus connu sous le nom de goût de moisi ou goût de bouchon (TCA).

L'objectif est de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la mise en place d'un contrôle qualité relatif aux risques de TCA, de la réception des bois sur le parc (contrôles statistiques) au contrôle des autres entrants jusqu'au contrôle du produit final pour garantir la satisfaction des clients. De plus, les fournisseurs de merrains, de bondes ou autres produits ont souscrit à un cahier des charges très strict qui les oblige à s'engager annuellement sur la traçabilité des marchandises.

Boisé France

Notre société Boisé France conçoit et produit des bois pour l'œnologie depuis 1996 sur un site unique, basé dans Le Sud-Ouest de la France. Boisé France maîtrise la totalité de la conception et de la fabrication de ses produits : sélection et maturation des bois (parc de 10 000 m³ de bois), chauffe, R&D et contrôle qualité analytiques sur toute la chaîne de production (process et produits). En outre, la Société intègre la norme ISO 22000 depuis 2017.

Division Bouchage

Nos achats de matières premières sont de plus en plus orientés vers la qualité. La division Bouchage sélectionne les lots en amont de la filière sur la base de critères qualité précis, tels que le rendement ou l'absence de corps étrangers. Cette orientation vers la qualité se traduit également par un suivi annuel et un contrôle qualité sur chaque camion réceptionné (environ 3 000 camions de liège/an).

La stratégie étant de se positionner le plus proche possible de la source de matière première, et lorsque cela est possible de passer par moins d'intermédiaires. Cette montée à l'origine de la source – en forêt – se traduira de fait par un intérêt plus fort pour le liège cru. L'objectif principal : maîtriser la filière liège en étant au contact des producteurs.

Diam Bouchage

L'ensemble des composants des produits Diam répond à toutes les normes de qualité et de sécurité alimentaire européennes et américaines (FDA) (conformité contact alimentaire pour vins tranquilles et vins effervescents/analyses de migrations globales et spécifiques par type de bouchon/CECA: aptitude au contact alimentaire Champagne/le certificat sanitaire pour l'Espagne).

Les usines produisant les produits Diam (Céret, Cumières, Diam Corchos) sont certifiées ISO 22000 et FSSC 22 000, et répondent aux standards des normes d'hygiène HACCP.

Dans le cadre de la norme ISO 22000 et sur l'amélioration de respect des exigences de veille réglementaire en matière de santé et sécurité des consommateurs, la division Bouchage a recruté une personne dédiée spécialement à la veille réglementaire et à la conformité des prestataires/clients vis-à-vis des standards qualité des produits de Diam.

Pour répondre pleinement aux attentes des clients, les exigences du Groupe sont menées via la politique QSAE. Diam s'engage à mettre à disposition les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette politique, au déploiement des objectifs et à l'amélioration continue de nos systèmes de management qualité, sécurité et environnemental. La Société s'engage à promouvoir, animer, et développer la politique de façon efficace au sein des usines et demande au personnel de s'impliquer quotidiennement dans cette démarche.

Piedade

La qualité est garantie à tous les niveaux des processus de fabrication, conformément aux normes internationales de référence établies pour le secteur. En parallèle, le produit est soumis à un rigoureux contrôle qualité afin de s'assurer qu'il répond aux exigences spécifiques du client et de garantir sa fonctionnalité pour le bouchage, la conservation et le vieillissement du vin, Les entreprises du groupe Piedade ont réalisé d'importants investissements dans le domaine de la qualité et sont aujourd'hui certifiées selon les normes ISO 9001:2008/ISO 22000 (Pietec Cortiças SA)/Systecode (SYSTECODEPREMIUM).

(1) Le site français de Seguin Moreau étant certifié, la société fait appliquer à sa filiale basée aux Etats-Unis les mêmes exigences que pour elle.









3.5 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Le Groupe OENEO répond à l'obligation de la loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010, qui oblige les entreprises cotées à appliquer l'article 225 : « communiquer les informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de ses activités ainsi que ses engagements sociétaux en faveur du développement durable ». La présente note méthodologique apporte des précisions sur la mise en place du reporting RSE au sein du Groupe. Elle est rédigée dans

un but de transparence des informations communiquées et de meilleure compréhension des données aux lecteurs.

Le reporting RSE est établi sous la direction du Directeur Administratif et Financier, avec l'assistance de deux membres du personnel d'OENEO, respectivement rattachés au service finance et au service juridique, chargés de la consolidation des données et de la rédaction du présent rapport RSE.

3.5.1 LA COLLECTE DES INFORMATIONS

LE PROTOCOLE DE REPORTING

La collecte des informations est guidée par le protocole de reporting du Groupe. Ce document, mis à jour annuellement, présente et rappelle la structure et les moyens mis en œuvre pour assurer un reporting pertinent et sûr. Les définitions et les méthodes utilisées pour le calcul des indicateurs issus de l'article 225 de la loi « Grenelle II » y sont décrites. Il met en lumière les bonnes pratiques des divisions du Groupe en matière de développement durable. Destiné aux contributeurs du reporting RSE, il n'a pas vocation à être public.

Les informations publiées dans ce présent rapport sont principalement issues des systèmes d'information de chaque division et de chaque service (RH et environnement). Des matrices personnalisées et commentées (tableurs excel) regroupant l'ensemble des tableaux quantitatifs nécessaires à l'élaboration du reporting sont remplies annuellement, puis remontées l'équipe en charge de la consolidation et de la rédaction du rapport.

Après réception de l'ensemble des données, ladite équipe vérifie, consolide et saisit les données dans un tableur Excel qui regroupe l'ensemble des données du Groupe.

Une enquête par questionnaires ciblés est réalisée annuellement auprès des contributeurs pour collecter les informations qualitatives les plus pertinentes présentées dans le rapport.

Nous avons pour projet de modifier ce fonctionnement afin de le rendre plus mécanique. Les personnes en charge du reporting

RSE ont commencé un travail, en collaboration avec la direction financière, pour intégrer les indicateurs extrafinanciers au système de consolidation financière. L'objectif de ce projet est de faciliter la remontée des informations, de réduire la marge d'erreur possible dans la retranscription des données et d'automatiser des contrôles de cohérence.

LA PÉRIODE DE CONSOLIDATION

L'année civile est la période retenue pour le reporting RSE, soit du ler janvier au 31 décembre. Cette dernière ne coïncide pas avec l'exercice fiscal du Groupe, qui est du ler avril au 31 mars, mais ce choix, fait pour des raisons d'organisation interne, n'affecte aucunement la pertinence des données.

LA VÉRIFICATION DU REPORTING

Le cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes du Groupe OENEO, a été mandaté pour attester de la présence des informations telles que listées dans l'article R. 225-105-1 du Code de commerce. Cet auditeur tiers doit émettre un avis motivé sur la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans ce rapport ainsi que sur les explications relatives à l'absence de certaines informations en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce. Son rapport est présenté en annexe au présent rapport RSE.

3.5.2 **PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE**

Le périmètre du reporting RSE se rapproche le plus possible du périmètre des comptes consolidés. Le périmètre social représente 98,5 % de l'effectif Groupe. OENEO, en tant que holding, est exclu de tout indicateur, seuls ses effectifs sont comptabilisés. Le périmètre environnemental inclut l'ensemble des sites de

production du Groupe (la société Vivelys, n'étant pas une société de production, est exclue des données environnementales).

Certains indicateurs ont été calculés sur un périmètre différent de celui défini ci-dessous. Le cas échéant, ce périmètre est clairement précisé à côté de l'indicateur concerné au cours du rapport.

RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DU GROUPE OENEO Note méthodologique

Les entités exclues indiquées concernent les entités pour lesquelles les données ne sont soit pas significatives, soit non disponibles. Nos deux participations suivantes ne sont pas incluses dans le périmètre :

• Discosaga (Distribution de bouchons);

- Beijing Vida (Distribution et vente de bouchons);
- Galiléo SAS (Production cuves en béton).

La liste des entités juridiques incluses dans le reporting RSE est présentée dans l'organigramme ci-dessous :



DIVISION BOUCHAGE

DIVISION ELEVAGE

Filiales et – ou sites inclus dans le reporting RSE



Diam Bouchage (France) Production, finition & vente de bouchons

Diam France (France) Production finition & vente de bouchons

Mytik Diam (France) Production, finition & vente de bouchons champagne

Diam Closures USA (USA) Bureau de représentation

Diam Corchos SA (Espagne) Production & vente bouchons & négoce bouchons



Piedade (Portugal) Production et distribution de bouchons

Pietec (Portugal) Production et distribution de bouchons

SA & Sobrinho (Portugal) Approvisionnement et stockage du liège

Piedade Corcho (Espagne) Approvisionnement et stockage du liège



Seguin Moreau & Cie (France) Production, vente & négoce fûts..

Seguin Moreau Napa Cooperage (USA) Production, usinage, vente & négoce fûts

Sambois (France) Production (Merranderie)

STAB (France) Production (Merranderie)



Vivelys (France)

Conseil et vente de solutions innovantes au service du vin

Vivelys Chile SA (Chili) Conseil et vente de solutions innovantes au service du vin

Vivelvs SAS (USA) Conseil et vente de solutions innovantes au service du vin

Vivelys Argentina (USA) Conseil et vente de solutions innovantes au service du vin

Boisé France (France) Production & vente de copeaux

Filiales et – ou sites exclus dans le reporting RSE



Sabate South Africa (SA) Inactif: 0 employé

Diam Sugheri (Italie) Finition & vente bouchons : 3 employés

Diam Closures PTY LTD (Australie) Inactif: 0 employé

Ind Oeneo Sudamericana (Chili) Finition & vente bouchons : 1 employé



Piedade France Finition & marquage bouchon



Oeneo Australasia (Australie) Distribution fûts, tonneaux 4 employés

Galiléo SAS (France) Production cuves béton



124





3.5.3 **INDICATEURS RETENUS**

La mise en place des indicateurs est encadrée par l'art. 225 de la loi Grenelle 2 qui définit 42 thématiques RSE structurées en 3 catégories (sociales, environnementales, sociétales). La construction du référentiel d'indicateurs du Groupe s'est faite via l'utilisation croisée des indicateurs déjà existants dans l'entreprise et des référentiels RSE reconnus comme le GRI ou EFFAS. Afin d'impliquer les participants dès la création du reporting, la sélection des indicateurs a été faite en concertation entre la direction et les divisions opérationnelles concernées.

Cette méthode a permis au Groupe la création d'un référentiel d'indicateurs pertinents, proche de la réalité des divisions et accepté par tous les contributeurs.

Il se peut que certaines entités publient des données sur une année glissante (réception tardive des factures, notamment les déchets du site Sambois) et/ou réalisent des estimations ou extrapolations (eau de forage des sites portugais/déchets des sites Seguin Moreau USA).

3.5.4 INDICATEURS NON TRAITÉS

Les thématiques ci-dessous n'ont pas été traitées car leur pertinence et leurs risques sont faibles au regard des activités du Groupe.

Respect de la liberté d'association et droit de négociation collective		
Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Les pays dans lesquels l'activité est implantée sont tous membres de l'OIT, le respect de ces règles est donc déjà imposé par le Code du droit du travail. Le risque associé est donc limité	
Élimination du travail forcé ou obligatoire		
Abolition du travail des enfants		
Nuisances sonores et pollutions spécifiques	Compte tenu des activités du Groupe, les impacts liés aux nuisances sonores et autres pollutions spécifiques ne sont pas significatifs.	
L'utilisation des sols	L'activité ne présente pas de conséquence sur la nature des sols : en effet l'entreprise ne détient pas de champs d'arbres et les activités ne sont pas en concurrence avec des utilisations alternatives plus respectueuses de l'environnement. Cet indicateur ne semble donc pas pertinent.	
Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	Aucune action de lutte contre le gaspillage alimentaire n'est menée compte tenu des activités du Groupe. Aucun restaurant d'entreprise n'est présent au sein des entités, les employés se prennent en charge pour les repas.	

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES 3.6 AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT **DE GESTION**

Exercice clos le 31 mars 2018

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société OENEO désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 (1), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 mars 2018 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE **AUX COMPTES**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

• d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de

l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE);

• d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre décembre 2017 et juin 2018 pour une durée d'environ trois semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 (2).

ATTESTATION DE PRÉSENCE DES **INFORMATIONS RSE**

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité

- (1) dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.
- (2) ISAE 3000 Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.











3

RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DU GROUPE OENEO



Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes $^{(1)}$:

- au niveau de l'entité consolidante et des entités, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées (2) en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 41% des effectifs et entre 43% et 79% des informations quantitatives environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

- (1) Informations quantitatives sélectionnés: Effectif au 31/12 (CDD et CDI); Nombre d'embauches, de départ et de licenciements durant l'année; Taux d'absentéisme; Taux de fréquence des accidents du travail (employés); Taux de gravité (employés); Nombre moyen d'heures de formation par personne; Quantité et part des déchets valorisés par division; Quantité totale de déchets produits par division; Consommation d'eau totale par division; Consommation d'energie par type; Emissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2).
 - Informations qualitatives sélectionnées: Politique générale d'organisation du temps de travail par division; Postes les plus significatifs pour les émissions de scope 3; Présentation des solutions apportées pour lutter contre le changement climatique; Présentation des certifications en faveur de la biodiversité; Mise en avant des pratiques d'achat responsables; part du CA lié à la sous-traitance; Présentation de la politique sécurité client.
- (2) Entités sélectionnées : SVA, Diam France, STAB et Boisé.

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

> Bordeaux et Neuilly-sur-Seine, le 28 juin 2018 L'un des commissaires aux comptes,

> > Deloitte & Associés

Mathieu Perromat Associé

Julien Rivals Associé, Développement Durable









